



HAL
open science

Financements associatifs et pouvoir local. Enquête sur les subventions aux associations dans une ville du Nord

Julien Talpin, Pierre Bonnevalle

► **To cite this version:**

Julien Talpin, Pierre Bonnevalle. Financements associatifs et pouvoir local. Enquête sur les subventions aux associations dans une ville du Nord. Gouvernement & action publique, 2023, Gouvernement et Action Publique, 12 (2), pp.37-64. 10.3917/gap.232.0037 . hal-04382206

HAL Id: hal-04382206

<https://hal.univ-lille.fr/hal-04382206v1>

Submitted on 9 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Financements associatifs et pouvoir local.

Enquête sur les subventions aux associations dans une ville du Nord

Julien Talpin – Pierre Bonnevalle

Résumé

Quel est le poids des facteurs politiques dans l'allocation des financements associatifs ? Dans quelle mesure le soutien apporté ou retiré à certains acteurs associatifs est-il guidé par une rationalité politique plutôt que technique ou gestionnaire ? Ces questions n'ont, à ce jour, suscité que peu de travaux empiriques, les associations étant souvent délaissées par les recherches sur le clientélisme ou les études de l'action publique locale, si ce n'est pour souligner leur contribution à la « participation citoyenne ». À partir d'une étude systématique de l'ensemble des subventions attribuées par la Ville de Roubaix sur une période de dix ans, cet article interroge la carrière financière des associations et leur dépendance éventuelle aux cycles électoraux et aux vicissitudes du jeu politique. Complétées par un matériau qualitatif, ces données donnent à voir la relative inertie de financements détachés de considérations politiques, et ce faisant la relative rareté de pratiques qui pourraient être labellisées comme du « clientélisme associatif ». L'enquête donne néanmoins à voir certains mécanismes de récompenses et de sanctions – notamment financières – qui contribuent à l'entretien du pouvoir local et à la mise à distance du politique par les associations.

MOTS-CLES : ASSOCIATIONS – AUTONOMIE – CLIENTELISME – POUVOIR LOCAL – REPRESSION - SUBVENTIONS

Abstract

What is the role of political factors in the financing of non-profits? To what extent the support given or withdrawn to certain NGOs is driven by political rather than technical motives? These questions have, so far, found little empirical answers in France, non-profits often remaining on the margins of the research on patronage or local public policies, or only to stress their contribution to “civic participation”. Based on the systematic analysis of all the subsidies allocated by the city of Roubaix over ten years, this article analyzes the financial trajectories of non-profits and in so doing questions their potential relationship with electoral cycles and political interactions. Complemented by qualitative material, these data show the relative stability of subsidies over time that mostly appear detached from political stakes. The article therefore demonstrates the scarcity of practices that could be labelled as “associative clientelism”. The research shows however how certain processes of reward and sanction – in

particular financial – nevertheless contribute to the (re)production of local power and the evaporation of politics in the public sphere.

KEYWORDS: AUTONOMY – LOCAL GOVERNMENT – NON-PROFIT ORGANIZATIONS – PATRONAGE – REPRESSION - SUBSIDIES

La question des relations entre État et associations a, à ce jour, principalement été traitée sous l'angle des transformations de l'action publique : l'essor de la commande publique et des appels à projet, concomitant de la baisse de la part des subventions, atteste du rôle parapublic désormais dévolu au secteur associatif (Hamidi, 2017). Si l'analyse de ces transformations de l'action publique, qui peuvent s'apparenter à une privatisation du service public par le recours au monde associatif (Smith, Lipsky, 1993 ; Hely, 2009 ; Cottin-Marx *et al.*, 2017) ou à une co-construction croissante de politiques publiques partenariales (Laville, Salmon, 2015 ; Fraisse, 2017 ; Bordieuc, Sonnet, 2020), s'avère essentielle, il nous semble que d'autres questionnements méritent d'être approfondis, relatifs notamment aux rationalités politiques du financement associatif. L'ambition de cet article est de poser les bases d'un rapprochement entre des littératures qui se sont, à ce jour, peu croisées : la sociologie des mondes associatifs et la sociologie politique du pouvoir local. Ce faisant il s'agit bien de « ramener l'État dans l'analyse » (Simonet, 2010) du fait associatif, et plus largement les institutions, moins pour saisir les transformations du travail ou de la gouvernance associative que les modalités de construction et d'entretien du pouvoir local par l'intermédiation associative.

Cette question peut s'appréhender d'au moins deux manières. D'un côté, en observant l'affiliation d'acteurs associatifs lors des campagnes électorales et en particulier la mobilisation de ces derniers dans le travail de démarchage électoral (Talpin, 2017). De l'autre, on peut également étudier de façon plus routinière les relations entre les majorités au pouvoir et les acteurs associatifs, celles-ci façonnant les éventuelles alliances et leur mobilisation en période électorale. C'est cette seconde piste, à ce jour peu explorée, que se propose de suivre cet article, en interrogeant notamment les modalités d'attribution des financements associatifs, élément structurant des relations entre pouvoirs publics et associations.

On dispose à ce jour de peu de recherches étudiant avec finesse les modalités et justifications des financements associatifs dans le cadre français. En Amérique du Nord, des travaux ont été conduits sur le rôle des fondations dans l'activité associative, à la fois comme soutien à l'activité de plaidoyer mais aussi vectrices de dépendances (Bartley, 2007 ; Duvoux, 2015 ; Lefebvre, 2018). Ces travaux se concentrent cependant davantage sur les effets de ces financements – professionnalisation, distance avec la base, modération de l'agenda et des revendications, etc. – que sur leurs conditions d'obtention à proprement parler. Si des travaux se font jour sur le développement du financement philanthropique des activités associatives en France (Lambelet, 2014 ; Duvoux, 2017), les recherches sur les modalités du financement public de la vie associative demeurent rares. C'est un des enjeux de la présente enquête.

À ce titre, le rapport des associations aux pouvoirs publics gagnerait, dans le cadre français, à être interrogé à la lumière de la littérature sur les relations clientélaires, sans préjuger

que ces relations soient la norme. De façon surprenante, les travaux sur le clientélisme se sont peu intéressés aux mondes associatifs (voir néanmoins Padioleau, 1982 ; Balme, 1987 ; Maillard, 2002)¹. D'un côté, les recherches portant sur le clientélisme en France s'intéressent surtout à l'attribution de logements sociaux ou d'emplois publics (Briquet, 1997 ; Briquet, Sawicki, 1998 ; Mattina, 2016), éventuellement à la démocratie participative (Mattina, 2008). De l'autre, les recherches portant sur le clientélisme associatif semblent s'être détournées du contexte français (Vidal, 1996 ; Goirand, 2003 » ; Marwell, 2007 ; Bennani-Chraïbi, 2011). Si les ressources que constituent les financements associatifs sont peut-être moins importantes que les logements et les emplois publics, le rétrécissement des marges de manœuvres financières des collectivités territoriales ces dernières années a conduit à un amenuisement des ressources à distribuer (Lorrain, 1991 ; Pinson, 2010), si bien que les subventions aux associations constituent désormais des biens rares qui suscitent concurrence et convoitises.

L'observation de la politique locale indique la prégnance de ces schèmes et catégories de perception chez les acteurs politiques eux-mêmes – notamment à des fins de distinction de leurs concurrents – ce qui nous a conduit à vouloir saisir le poids du clientélisme associatif dans les relations associations/institutions. Ainsi, à l'occasion d'un débat sur la vie associative organisé en 2014 entre les candidats aux élections municipales dans la commune prise pour terrain d'enquête ici, Roubaix, la question du clientélisme était revenue dans la bouche de tous les intervenants. Le candidat des Verts – pourtant allié à la majorité municipale – déclarait par exemple : « Les subventions municipales c'est à la gueule du client (...) Ras le bol du clientélisme ! » Le candidat LR, qui n'est pas encore devenu maire – il l'emporte quelques semaines plus tard et fait basculer la ville à droite – demande pour sa part « plus de neutralité, de transparence, de lisibilité dans les critères d'attribution des subventions », et déclare vouloir « rendre public le financement des associations »². Plus récemment, le maire de la ville a été mis en examen pour abus de confiance du fait des subventions accordées à l'Association Ambitions et Initiatives pour la Réussite (AAIR), qui aurait discrètement dispensé des cours religieux, cette affaire fortement médiatisée étant alors étiquetée comme relevant d'une forme de « clientélisme communautaire »³.

Ces éléments témoignent de la sensibilité des acteurs aux enjeux du clientélisme associatif, qui ont, à ce jour, trouvé peu de réponses auprès des sciences sociales. Il s'agit ici de tenter d'objectiver le clientélisme associatif, en le replaçant dans l'économie générale des relations entre associations et pouvoirs publics à l'échelle locale. Le clientélisme associatif peut être défini comme l'octroi d'une subvention ou d'un avantage matériel (financement d'un local, de travaux, octroi d'un emploi aidé, etc.) en échange d'un soutien électoral. S'il demeure difficile à objectiver – y compris pour les acteurs eux-mêmes, on le verra – il apparaît possible d'étudier l'évolution des financements publics dans le temps, leur éventuelle justification institutionnelle, et leur corrélation avec l'activité de l'association. Le clientélisme pourrait se

1 Cela tient notamment à un point de débat dans la littérature sur le clientélisme, la majorité des chercheurs définissant la relation de clientèle comme nécessairement personnelle (Briquet, Sawicki, 1998), d'autres (Médard, 1976 ; Graziano, 1975) incluant les relations entre élus et certains groupes et organisations – et leurs dirigeants – comme pouvant s'inscrire dans le cadre théorique du clientélisme.

2 Sur ce dernier point, si certaines données sont légalement accessibles au public, les difficultés que nous avons rencontrées pour les recueillir de façon systématique indique que cette déclaration d'intention n'a que pour partie été suivie d'effets. Débat « la vie associative à Roubaix » entre les candidats aux élections municipales de 2014, organisé par la Maison des associations. Roubaix, 10 mars 2014.

3 « À Roubaix, « petites lâchetés » et grand désarroi après la diffusion d'un reportage de M6 », *Le Monde*, 2 février 2022. L'affaire est en cours d'un point de vue judiciaire, si bien que nous n'avons pu l'intégrer centralement dans l'analyse.

manifester quand un décalage est constaté entre les montants alloués et l'activité de l'association. L'étude diachronique des variations des financements apparaît dès lors particulièrement heuristique pour objectiver la place des relations clientélares dans l'économie des interactions entre associations et pouvoirs publics. Plus précisément, il s'agit d'étudier les modalités d'allocation des subventions associatives municipales, afin de saisir le poids d'éventuelles relations collusives dans celles-ci. Quels sont les déterminants des politiques de distribution des financements ? Quelle est l'incidence des facteurs proprement politiques dans l'attribution des financements associatifs, par rapport à d'autres justifications qu'elles soient techniques ou relevant des transformations de l'activité associative ? Quand bien même ces raisons sont fréquemment mêlées, on le verra, nous avons tenté de distinguer plusieurs formes de motivations politiques des financements : proximité partisane et idéologique de l'association avec la majorité municipale, soutien électoral, soutien à certaines politiques publiques conduites par la municipalité.

Plusieurs questions de recherche ont permis d'opérationnaliser ces questionnements. Ces financements sont-ils dépendants des cycles électoraux et des alternances politiques ? Peut-on repérer en particulier des variations significatives du montant des subventions allouées à certaines associations avant et après les échéances électorales ? Les financements paraissent-ils, à l'inverse, marqués par une dépendance au sentier et une relative stabilité dans le temps, indépendamment des évolutions politiques ? Dans la mesure où les échéances électorales sont nombreuses, nous nous sommes particulièrement concentrés sur les variations pré et post-élections municipales de 2014 (marquées par une alternance à Roubaix). Il s'agissait notamment de repérer si des augmentations significatives pouvaient être observées avant les élections, et si, dans ce cas, l'alternance s'était traduite par une réorientation des financements associatifs, témoignant d'une transformation des réseaux associatifs du pouvoir local. Dans quelle mesure, enfin, les éventuelles évolutions financières repérées sont-elles redevables de l'activité de l'association ou à l'inverse de facteurs exogènes, parmi lesquels le soutien ou l'opposition aux politiques municipales pourraient jouer un rôle ?

Afin de répondre à ces questions, nous avons choisi de mener une recherche systématique auprès d'une collectivité territoriale, à savoir la ville de Roubaix. Le choix de cette commune tient notamment à la bonne connaissance du terrain associatif et institutionnel local, liée à des recherches conduites sur la participation citoyenne à Roubaix depuis près de dix ans, qui permet d'offrir des éléments de contextualisation aux données quantitatives recueillies par ailleurs. Cette ville de 97 000 habitants située en banlieue de Lille est une des plus pauvres de France : en 2018, 31 % de la population active est au chômage et 44 % de sa population dispose de revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Roubaix est un territoire historique de la Politique de la ville, ayant connu les premiers dispositifs du Développement social des quartiers dans les années 1980. Du fait des financements importants liés à la Politique de la ville et à l'appréhension des acteurs associatifs comme des amortisseurs de la précarité que connaît sa population, Roubaix a été marquée d'une dynamique associative importante depuis les années 1980 (Neveu, 2003 ; David, Duriez, Lefebvre, Voix, 2006 ; Garbaye, 2005 ; Cossart, Talpin, 2015 ; Rosa Bonheur, 2020). Ce contexte rend la commune particulièrement intéressante pour saisir les modalités institutionnelles, politiques et financières de cette écologie associative particulière. Ville ouvrière marquée par l'industrie textile, puis la désindustrialisation, Roubaix est également un des hauts lieux du socialisme municipal, les socialistes ayant été au pouvoir de façon quasi continue de 1892 à 2014⁴. Il existe à Roubaix

4 La droite, liée aux milieux patronaux et catholiques, a néanmoins administré Roubaix de 1902 à 1911, puis de 1983 à 1997, avant de revenir au pouvoir en 2014.

une imbrication ancienne entre pouvoir local et vie associative, caractéristique du socialisme municipal, bien décrite pour les années 1960 par Rémi Lefebvre (2004, p. 257) : « Le marquage institutionnel de la vie associative se fait de plus en plus pressant. (...) La municipalité devient la mère nourricière du système associatif, par le subventionnement direct ou par les fêtes et les concours qu'elle organise et qui financent les sociétés. (...) Victor Provo [maire de 1944 à 1977] patronne de manière directe les sociétés. La sociabilité associative tient à la présence et à la sollicitude légitimantes que lui prodigue le maire ». Ces pratiques perdurent sous des formes variables jusque dans les années 2000, bien qu'elles apparaissent de moins en moins acceptées. Un rapport de la Chambre régionale des comptes de 2002 pointait ainsi « des conflits d'intérêts » entre certaines associations et des élus municipaux : « compte tenu de l'étroite imbrication entre de nombreuses associations et les services de la commune, les membres du conseil municipal sont largement présents au sein du conseil d'administration d'associations et donc directement intéressés au vote des subventions, en dépit de la volonté affirmée de réduire la participation des élus au sein de ces structures. Ainsi, et sans qu'il soit possible de recenser l'ensemble des associations présidées par un membre du conseil, il est rappelé que le maire est au moins "président de droit" ou président de quatre associations⁵ ». Ces phénomènes sont loin d'être circonscrits à la ville étudiée, les travaux sur le communisme municipal ayant démontré combien l'ancrage du pouvoir local était arrimé au contrôle d'associations satellites (Fourcault, 1996 ; Belgacem, 2015). Si les réseaux du Parti socialiste se sont depuis fortement désagrégés (Lefebvre, Sawicki, 2006), notre enquête permet d'objectiver, au-delà du cas de ce seul parti, les transformations de l'ancrage social du pouvoir local et la fragilisation de ces relations clientélares, qui permet peut-être d'expliquer le basculement à droite de la ville en 2014. L'étude du financement public des associations permet dès lors d'étudier de concert les transformations de l'ancrage social des pouvoirs locaux et les relations de dépendance des associations aux institutions. L'enquête donne à voir à la fois le tarissement – mais pas la disparition – des relations clientélares, ainsi que les recompositions de la dépendance du secteur associatif au jeu politique.

Cette enquête repose sur l'articulation de méthodes quantitatives et qualitatives. Nous avons tout d'abord recueilli des informations budgétaires sur l'ensemble des financements associatifs octroyés par la ville de Roubaix depuis 2008, afin d'opérer une analyse longitudinale permettant de repérer les variations annuelles éventuelles dans le montant des subventions octroyées aux associations⁶. Alors que les subventions ne constituent qu'une des modalités du financement public de la vie associative, en déclin ces dernières années au profit de la commande publique (Prouteau, Tchernonog, 2017)⁷, nous nous concentrons ici sur les seules subventions dans la mesure où elles constituent, à l'échelle communale, un pan encore important du financement associatif (environ 75 % des fonds publics consacrés aux associations) – ce qui est moins vrai pour les autres collectivités territoriales et l'État (Cottin-Marx, 2019) – et qu'elles permettent d'éprouver la nature des relations entre pouvoir politique et associations au regard de leur statut discrétionnaire.

5 Rapport chambre régionale des comptes, Rapport d'observations définitives, Ville de Roubaix, 17 mai 2002 (sur période 1989-1999).

6 Nous nous appuyons en particulier sur les comptes administratifs de la ville, qui recensent l'ensemble des subventions versées annuellement aux associations. Nous n'avons cependant pas eu accès aux cofinancements, l'administration communale n'ayant pas répondu à nos sollicitations visant à obtenir de telles données. Par ailleurs, les comptes administratifs n'étant pas disponibles pour toutes les années, certaines années sont manquantes.

7 La part des subventions dans le financement public de la vie associative est ainsi passée de 34 % en 2005 à 20 % en 2017 (Prouteau, Tchernonog, 2017).

Outre l'étude de l'évolution globale des financements associatifs entre 2008 et 2018, nous avons cherché à identifier les variations les plus importantes du montant des subventions sur la période. Roubaix comptait en 2020 près de 1 800 associations dites actives, 350 recevant des financements publics, si bien qu'afin d'analyser avec finesse ces variations, nous avons porté une attention particulière aux associations dont les subventions municipales étaient supérieures à 10 000 euros annuels⁸ et qui, sur la période 2008-2018, connaissaient des variations annuelles du montant alloué supérieures à 30 %⁹. Il apparaît ainsi que c'est près d'une cinquantaine d'associations qui connaissent chaque année des variations importantes de leurs financements municipaux, plus d'une centaine d'associations en tout sur la période. Afin d'objectiver les raisons des variations identifiées, nous avons complété ce travail quantitatif par des entretiens semi-directifs avec les directeurs ou présidents de vingt associations concernées (mais également parfois analysé leurs archives et bilans financiers, mobilisé des articles de presse, etc.). Outre qu'elle permettait une analyse qualitative plus fine, la restriction du spectre d'investigation était guidée par plusieurs impératifs : diversifier les cas et les secteurs d'activité ; se concentrer sur les associations qui ne sont pas des structures parapubliques (comme les lieux culturels par exemple) ; investiguer des cas où des conflits ont pu être repérés entre financeurs et financés ; se concentrer sur les variations pré et post-élections municipales de 2014 afin d'évaluer le rôle de l'alternance partisane sur les financements associatifs.

Nous verrons dans un premier temps que si de fortes variations du montant global des financements associatifs peuvent être repérées, dans l'ensemble les montants touchés par les associations sont relativement stables sur la période. Analysant ensuite les cas d'associations ayant connu des variations substantielles de leurs subventions (plus ou moins 30 % sur une année) nous distinguons cinq raisons de ces variations : techniques, liées à l'évolution de l'activité associative, à la rationalisation financière, à la récompense d'un soutien électoral, à la sanction des critiques émises par les associations. Ces deux dernières raisons, proprement politiques, relevant du clientélisme et de la répression associative, s'avèrent au final moins fréquentes que nous n'en faisons l'hypothèse au regard de la prégnance de ces schèmes de perception dans le débat public local, quand bien même elles peuvent avoir de fortes incidences sur le comportement d'autres associations, et ce faisant sur la reproduction du pouvoir local.

Un circuit d'attribution des subventions municipales complexe

Au début du mandat de Guillaume Delbar, en 2014, la ville de Roubaix a mis en place une « démarche simplifiée », *via* son site internet, pour faciliter le dépôt des demandes de subvention. Pour la responsable du service « vie associative » cela permet « une rationalisation

⁸ Nous n'avons pris en compte que les subventions supérieures à 10 000 euros afin de réduire le champ d'investigation. À noter que cela exclut près des deux tiers des associations subventionnées, qui perçoivent moins de 10 000 euros annuellement de la ville. Deux raisons ont guidé ce choix : a) la parcimonie, la réduction de la focale permettant une analyse qualitative plus fine ensuite ; b) le fait qu'en dessous de 10 000 euros, les variations importantes peuvent ne pas avoir d'incidences significatives pour l'association, notamment en termes d'emplois salariés, alors qu'une des conséquences des variations financières est précisément la capacité ou non de certains acteurs associatifs à embaucher. Il s'agit en effet d'un enjeu important, tant pour mener à bien ses activités que pour faire face à la précarité (voir le cas des clubs de football plus loin) dans un territoire connaissant un taux de chômage important. Voir Tableau A en annexe.

⁹ Nous avons décidé de prendre en compte les « montants réalisés », c'est-à-dire les montants effectivement versés aux associations et non les « montants votés ». Ce choix permet d'être au plus proche des budgets associatifs, et non des affichages politiques. Lors du vote d'une subvention, 80 % est effectivement versée à l'association, les 20 % restants le sont après la fourniture d'un bilan ou de la réalisation effective ou non de l'action.

de la gestion des financements ». Le service « vie associative » réceptionne l'ensemble des demandes, les traite sur la forme (pièces justificatives, légalité, comptes, respect des statuts de l'association, etc.), puis les attribue aux services thématiques compétents, qui les traitent sur le fond. Les demandes de subventions sont ensuite analysées à l'aune de neuf critères définis par la majorité en 2017 : « intérêt public local ; adéquation avec les politiques prioritaires de la ville ; rayonnement de l'activité de l'association ; complétude et qualité du dossier de demande de subvention ; caractère raisonnable du montant demandé ; équilibre du budget prévisionnel ; recherche d'autres sources de financement ; nombre d'adhérents, dont résidents de la commune, et tranches d'âge ; qualité du bilan présenté les années précédentes et du projet présenté pour l'année »¹⁰. Si nous n'avons pu observer l'application de ces critères et le travail administratif en acte, la directrice du service souligne que « l'adéquation avec les politiques prioritaires de la ville » s'avère décisive dans l'attribution des financements.

Quand les demandes de subventions ont passé ces deux premiers filtres administratifs, un troisième, politique cette fois, intervient, *via* le COPAVIA (Comité pour le Partenariat avec la Vie Associative), une instance créée en 2015. Celle-ci regroupe les principaux élus de la majorité, les services thématiques et les « chefs de projets territoire ». « Le COPAVIA permet de filtrer, de tout vérifier, de contrôler tout ce qui arrive », avance la directrice. Cette instance politique se réunit avant chaque conseil municipal et permet de décider en amont de l'attribution des subventions, afin d'éviter qu'une division de la majorité ne se fasse jour publiquement. La directrice du service vie associative indique que « l'avis des services thématiques et des chefs de projets au sein de chaque territoire roubaisien importe (...) tout comme le soutien d'un élu à une association ». En cas de désaccord, le maire arbitre.

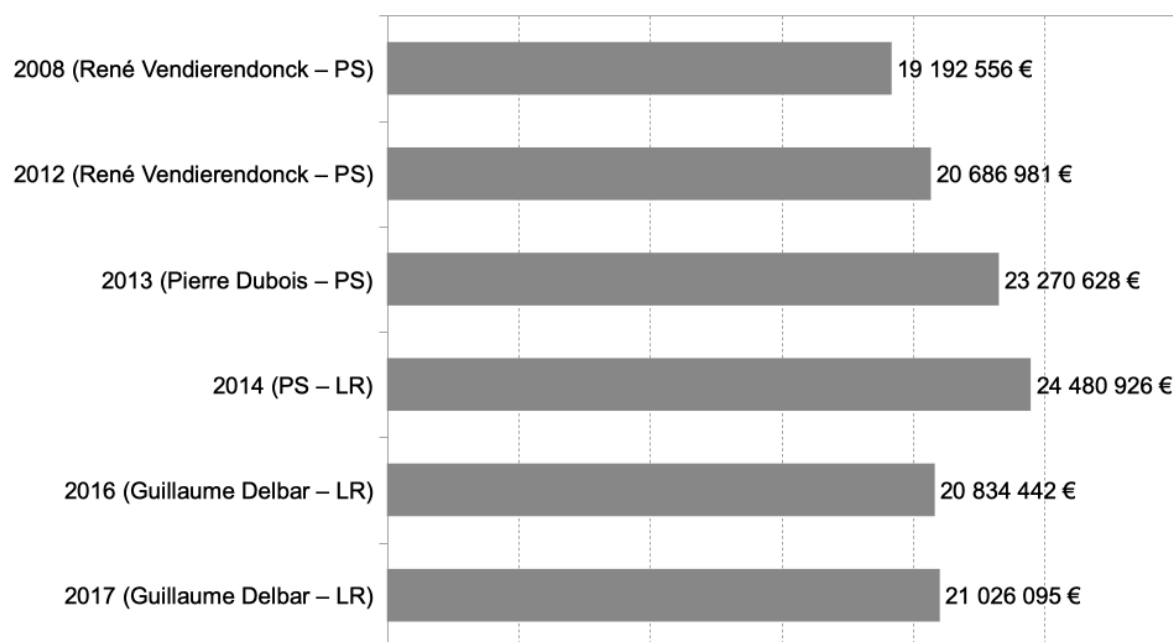
Ce parcours de la subvention fonctionne comme un tamis politico-administratif visant à éviter l'émergence de conflits. Il donne une place prépondérante aux services administratifs, qui filtrent les demandes avant que celles-ci ne soient étudiées par les élus. Il permet également à ces derniers de défendre, pour des raisons politiques, une demande de financement d'une association de son territoire ou relevant de sa thématique. Les choix opérés ne requièrent, au final, aucune justification publique¹¹.

De fortes variations annuelles du budget municipal consacré à la vie associative

Une première façon dont les choix politiques peuvent infléchir la vie associative se fait par le biais du volume global des subventions allouées aux associations. La municipalité peut choisir de soutenir plus ou moins fortement le secteur associatif dans son ensemble, ou certains secteurs spécifiques, en fonction de ses priorités politiques. L'étude de la période 2008-2017 à Roubaix indique à la fois des variations annuelles importantes, et un effet significatif de l'alternance de 2014, le montant global des subventions distribuées chutant de plusieurs millions d'euros après le passage à droite de la ville.

10 Délibération cadre partenariat ville/associations Délibération n°2017 D189. Ville de Roubaix. À noter qu'il est rare que des critères si précis soient définis par les collectivités territoriales.

11 D'un point de vue légal, une subvention n'est pas une libéralité, à l'instar de la réserve parlementaire par exemple, elle doit répondre à la promotion de l'intérêt général, mais ne requiert aucune motivation de la part du décideur (Roy, 2002).



Graphique 1. Montant annuel des subventions municipales à Roubaix – 2008-2017¹²

On observe ainsi une augmentation du montant global des subventions municipales avant les élections municipales de 2014. À l'inverse, on constate une baisse de 14,9 % entre 2014 et 2016, après l'arrivée au pouvoir de Guillaume Delbar. Baisse qui a suscité de vives réactions à l'époque, à la fois au sein du conseil municipal et dans la presse¹³. Dès son arrivée au pouvoir, la nouvelle municipalité de droite annonce en effet vouloir baisser le montant global alloué aux associations, à des fins d'économies, dans un contexte d'austérité budgétaire. Ces variations méritent d'être replacées dans le contexte local plus vaste dans lequel elles s'inscrivent, notamment celui de la Métropole Européenne de Lille (MEL). Ainsi, on constate une tendance à la baisse des subventions municipales sur la période 2013-2016 – ce qui rend la hausse en 2014 à Roubaix d'autant plus surprenante – avec par exemple une baisse de -17% à Tourcoing (-1,6 million €) et de -5% à Lille (- 1,4 million €). On constate en revanche une stabilité de l'enveloppe de la MEL, autre financeur important de la vie associative. Sur la même période, le département du Nord baisse ses subventions de 13% (-5,5 millions €) et l'État de 5% (-2,58 millions €) (Fraise, 2018). Ces évolutions tiennent d'abord à la baisse des dotations de l'État aux collectivités locales en 2014, qui se traduit par une diminution du montant global des subventions allouées aux associations à l'échelle nationale. Ces tendances ont pu être renforcées par les choix politiques opérés par certains élus locaux. Ainsi, le passage à droite successivement du département du Nord puis de la Région des Hauts-de-France a eu des incidences sur les financements associatifs, à la fois par une baisse globale du montant des subventions allouées et les secteurs alors privilégiés. Le fonctionnement collégial de la MEL

¹² L'ensemble des tableaux et graphiques mobilisés dans cet article ont pour source les comptes administratifs de la ville de Roubaix, mais ont été construits par les auteurs.

¹³ « Pas de cadeau pour les centres sociaux », *Nord Éclair*, 6 février 2015 ; « À Roubaix, six centres sociaux unissent leurs voix pour dénoncer les baisses de crédit », *Nord Éclair*, 19 février 2015.

(Desage, 2009) a au contraire préservé les financements à destination des associations, en particulier celles s'inscrivant dans l'Économie Sociale et Solidaire.

Roubaix n'a cependant pas connu d'austérité. Sur la période, et notamment entre 2014 et 2016 où l'on observe la plus forte baisse du budget consacré à la vie associative, les recettes de la commune sont stables. En effet, si la baisse du montant des dotations forfaitaires aux collectivités affecte également Roubaix, celle-ci est compensée par une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) que perçoivent les communes ciblées par la Politique de la ville. Si bien qu'au final, après l'alternance, la part du budget consacré à la vie associative a effectivement diminué. Il s'agit d'un choix politique – la nouvelle majorité souhaitant notamment diminuer l'endettement de la ville et réduire la fiscalité locale – et non d'une contrainte strictement gestionnaire dans un contexte austéritaire.

Quels secteurs ont été particulièrement affectés par ces baisses de financement municipal ? Les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing ont connu une diminution de 10 à 13 % de leur enveloppe de subventions aux associations culturelles entre 2013 et 2016, qui semble indiquer une orientation politique claire (qui n'apparaît ici pas affectée par le facteur partisan, la ville de Lille étant administrée par une majorité de gauche). À Roubaix, certains secteurs ont été épargnés, voyant leur enveloppe demeurer stable, comme l'emploi, l'international, la jeunesse, le handicap, la santé ou l'humanitaire. D'autres voient même leurs subventions augmenter en 2015, comme les comités de quartier (+18,8 %, 53 860 euros)¹⁴, les associations d'anciens combattants (+6,9 %), ou les associations « nature » (+16,9 %). À l'inverse, les clubs de football ont été assez durement affectés (voir plus loin), ainsi que les centres sociaux, qui perdent en 2015 7 % de leurs subventions municipales.

TABLEAU 1 : MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VERSÉES PAR LA MAIRIE DE ROUBAIX PAR SECTEUR						
ANNÉE	2008	2012	2013	2014	2016	2017
ACTION CARITATIVE ET HUMANITAIRE	0,01 M€	0,7 M€	0,05 M€	0,05 M€	0,05 M€	0,05 M€
ACTION SOCIALE	10,5 M€	12,5 M€	12,8 M€	14 M€	13 M€	12,8 M€
CULTURE	3,4 M€	2,4 M€	2,4 M€	2,7 M€	2,4 M€	2,3 M€
DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	1,1 M€	1,2 M€	1 M€	1,1 M€	0,8 M€	1 M€
DÉFENSE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES	0,5 M€	0,8 M€	1,7 M€	0,8 M€	0,4 M€	0,7 M€
EDUCATION, FORMATION, INSERTION	1,7 M€	2,2 M€	2 M€	2,2 M€	1,7 M€	2,1 M€
ENVIRONNEMENT	0,1 M€	0,5 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,08 M€
LOISIRS	0,2 M€	0,02 M€	0,01 M€	0,03 M€	0,05 M€	0,06 M€
SANTÉ	0,05 M€	0,02 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,1 M€

¹⁴ Cette forte hausse s'explique en réalité par la fin d'une aide de 60 000 € que leur apportait la Région pour financer les « permanents habitants », la ville venant compenser cette baisse.

Stabilité d'ensemble et variations ciblées des subventions allouées

Au-delà de ces évolutions sectorielles, certaines associations ont-elles été particulièrement affectées et ont-elles vu les montants de leurs financements significativement évoluer sur la période 2008-2018 ? Tout d'abord, il faut souligner que la règle est plutôt la stabilité et l'inertie : le montant des subventions varie peu. Dans l'ensemble, les subventions de l'année précédente sont globalement reconduites. Si l'on constate une baisse, celle-ci concerne alors généralement l'ensemble d'un secteur, à l'instar des centres sociaux en 2015.

Si l'on restreint le champ d'analyse aux associations touchant plus de 10 000 euros de subvention annuelle, soit un tiers seulement de l'ensemble des associations financées, on constate que dans l'ensemble, sur la période, environ, un quart des subventions ne varient que de 0 à 10 %, et environ la moitié des subventions annuelles varie de 0 à 30 %. À l'inverse, un peu moins de la moitié des subventions varient de plus de 30 % à la hausse ou à la baisse. Pour la moitié des associations, la règle est donc la stabilité, la reconduction des financements octroyés par le passé, ou des évolutions marginales. Cette stabilité, en dépit des alternances politiques, semble indiquer que, dans ces cas, les financements ne relèvent pas d'une rationalité proprement politique ou électorale. À moins que le maintien du financement s'accompagne, comme on le verra plus loin, d'une baisse d'activité de l'association sans conséquences financières, ce qui pourrait être lié à un soutien politique. Dans l'ensemble néanmoins, cette stabilité dans le temps laisse à penser qu'une part substantielle du financement de la vie associative n'est pas liée à des considérations politiques ou électorales. Pour l'autre moitié des associations en revanche, la norme semble être l'instabilité et la variabilité des financements, variations dont nous tentons ci-dessous d'interroger la rationalité politique et administrative.

Les associations financées à hauteur de 10 000 euros et plus en fonction de l'évolution de leurs subventions												
	2008-2012		12-13		13-14		14-15		15-16		16-17	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part
Nb d'associations financées	331	100,00%	358	100,00%	348	100,00%	98	100,00%	318	100,00%	337	100,00%
Nb d'associations ayant touchées au moins 10 000 euros	106	32,02%	119	33,24%	136	39,08%	41	41,84%	36	11,32%	109	32,34%
Augmentation supérieure à 30 % pour les associations ayant touchées au moins 10 000 euros	36	33,96%	40	33,61%	32	23,53%	4	4,08%	4	11,11%	29	26,61%
Augmentation entre 10 et 30 % pour les associations ayant touchées au moins 10 000 euros	16	15,09%	22	18,49%	24	17,65%	3	3,06%	4	11,11%	9	8,26%
Entre -10 et 10 % pour les associations ayant touchées au moins 10 000 euros	30	28,30%	29	24,37%	51	37,50%	13	13,27%	16	44,44%	25	22,94%
Baisse entre 10 et 30 % pour les associations ayant touchées au moins 10 000 euros	10	9,43%	15	12,61%	19	13,97%	13	31,71%	11	30,56%	22	20,18%
Baisse de plus de 30 % pour les associations ayant touchées au moins 10 000 euros	14	13,21%	13	10,92%	10	7,35%	8	19,51%	1	2,78%	24	22,02%

Tableau 2. Associations financées à hauteur de 10 000 euros et plus en fonction de l'évolution de leurs subventions (NB : Nous n'avons pas pu obtenir l'ensemble des données pour 2015).

Au total, 123 associations ont connu, sur au moins une année, une variation de financement supérieure à 30 % (voir Tableau B en annexe, pour la liste de toutes ces associations, et le montant de leurs subventions annuelles). Ce sont ainsi près d'une cinquantaine d'associations chaque année – sur les 350 environ qui touchent plus de 10 000 euros de subvention – qui connaissent une variation de leur financement, à la baisse ou la hausse, de plus de 30 %. Pour quelques dizaines d'associations donc, des variations annuelles très importantes peuvent être notées. Pour ne prendre qu'un exemple, exploré qualitativement plus loin, le syndicat des pêcheurs voit sa subvention annuelle passer de 38 000 euros en 2014 à 123 000 en 2016 puis redescendre à 36 000 en 2017.

Afin de rendre compte de ces évolutions, nous avons mené une étude qualitative en rencontrant les représentants des associations concernées, ainsi que les techniciens et élus de la ville. Au final, les associations suivantes ont été sollicitées.

ANNÉE	2008	2012	2013	2014	2016	2017
Agir Pour Une Juste Intégration Dans La République	25 068,80 €	25 355,35 €	NC	25 563,71 €	120 808,59 €	25 355,35 €
Art Point M	30 222 €	58 496 €	30 222 €	83 772 €	57 794 €	56 997 €
Association Sportive Barbe d'Or (ASBO)	63 541 €	63 392 €	89 493 €	85 505 €	27 595 €	53 073 €
Association Des Français Rapatriés D'Afrique Du Nord (AFRAN)	18 485 €	23 314 €	42 196 €	40 825 €	25 057 €	36 682 €
Bureau d'art et de recherche	3 000 €	5 300 €	9 000 €	7 200 €	27 617,00 €	4 500 €
Crao	9 260,00 €	16 700,00 €	300,00 €	34 418,89 €	33 720,20 €	20 636,00 €
Dans La Rue La Danse	54 820,00 €	8 000,00 €	34 949,27 €	42 436,00 €	41 279,52 €	21 500,00 €
L'univers	61 065,70 €	105 292,64 €	2 300,00 €	63 086,04 €	48 659,34 €	85 625,11 €
La Solidarité	26 670,00 €	16 123,00 €	19 477,00 €	13 700,00 €	578,71 €	40 799,00 €
Maison Du Jardin		16 260,26 €	22 275,52 €	27 381,28 €	43 871,00 €	19 595,68 €
Restos Du Coeur	32 077,83 €	29 748,97 €		58 376,87 €		31 117,08 €
Rigolo Comme La Vie	227 329,51 €	630 800,76 €	497 728,08 €	842 722,72 €	743 464,16 €	392 367,32 €
Roubaix Omnisport	25 314,80 €	33 069,07 €	80 893,18 €	49 156,14 €	NC	49 952,07 €
Roubaix Sport Et Culture	71 984,76 €	107 459,37 €	158 338,63 €	156 210,17 €	191 978,36 €	83 808,29 €
Servir		22 618,61 €	28 931,39 €	49 754,53 €	42 328,13 €	18 768,61 €
Syndicat Des Pêcheurs De Roubaix Et	14 918,80 €	23 559,00 €	38 549,50 €	103 828,28 €	123 135,22 €	36 366,24 €

Tourcoing						
Université Populaire et Citoyenne	29 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €	17 500,00 €	10 000,00 €	22 000,00 €

Tableau 3. Variations des subventions annuelles des associations investiguées qualitativement

Objectiver les variations des subventions versées aux associations

Ces variations importantes – de plus de 30 % du montant de la subvention de l’année précédente – touchent donc quelques dizaines d’associations (dont le volume des subventions est supérieur à 10 000 euros annuel). Elles peuvent s’expliquer par un ensemble de raisons, qui sont revenues au cours des entretiens et des informations récoltées au fil de l’enquête. Celles-ci oscillent entre explications techniques et choix politiques, que nous étudions successivement.

Corrections techniques et cofinancements

Certaines variations peuvent être considérées comme relevant de critères techniques. Ainsi, pour des raisons administratives une subvention n’a pu être versée l’année N et a donc été doublement versée l’année N+1. À titre d'exemple, l’association de la communauté des ressortissants de l'Ouest africain (CRAO) reçoit chaque année des subventions dont les montants varient fortement.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne
Montant (en €)	16 700	300	34 418,89	13 530	33 720	20 636	19 734

Tableau 4. Montant des subventions annuelles de l’association CRAO (en euros)

Entre 2012 et 2017, ces variations s'expliquent – comme nous l’indique son président en entretien – par des paiements différés, la moyenne annuelle étant d’environ 20 000 €, montant effectivement voté par la mairie de Roubaix. Sur ces 20 000 euros, la moitié provient de l’État (Politique de la Ville), l'autre de la ville. En 2019, l’État a cependant décidé de ne pas renouveler sa subvention de 10 000 €, la ville a néanmoins maintenu sa subvention de 10 000 €, à titre exceptionnel, rendant cependant incertain le versement de la subvention pour 2020. Deux éléments peuvent être notés. D'une part, se contenter d'observer les montants versés à l'association laisse à penser que des variations arbitraires existent. Or, en interrogeant les responsables associatifs, il est possible de les expliquer par de simples paiements différés (qui ne sont pas sans poser question pour des organisations ne possédant pas un niveau de trésorerie

suffisant pour amortir leurs dépenses, notamment pour les structures employeuses) et des considérations techniques. D'autre part, les financements croisés, qui se sont peu à peu imposés dans le soutien aux associations, les rendent dépendantes des liens entretenus avec les différents financeurs et de l'évolution des thématiques prioritaires. Dans le cas de la CRAO, le retrait de l'État implique une perte sèche de 10 000 euros, entraînant une perte du même montant de la part du pouvoir municipal (sauf soutien exceptionnel, comme en 2019). Inversement, une association ne bénéficiant pas du soutien de la municipalité pourra difficilement obtenir celui de l'État, notamment dans le cadre de la politique de la ville. Le soutien municipal accorde une légitimité indispensable pour solliciter des fonds auprès d'autres partenaires.

Une seconde raison, plus politique, de ces évolutions importantes peut tenir au choix de l'institution municipale de compenser une baisse de financement émanant d'autres collectivités territoriales ou de l'État. On a évoqué précédemment le choix, en 2015, de compenser la baisse du financement attribué par la Région des Hauts-de-France aux comités de quartier, qui s'est traduit par une subvention quasi équivalente, d'un peu moins de 60 000 euros, émanant de la ville de Roubaix. Cette hausse de la subvention municipale ne s'est donc pas traduite par une augmentation du budget global des associations en question. Cela ne signifie pas que de telles évolutions n'aient pas d'incidences, pouvant par exemple accroître la dépendance financière à l'égard de certaines collectivités. Ces cas sont cependant relativement rares dans notre échantillon, dans la mesure où bien souvent l'attribution des subventions est liée à des logiques de cofinancement, qui se traduisent comme nous le verrons plus loin par des coupes en cascade plutôt que des compensations.

Une transformation des activités de l'association

Certaines évolutions peuvent s'expliquer par une mutation des activités de l'association, qui prend de l'ampleur et se développe et obtient une hausse de subventions afin de soutenir ses activités ou, à l'inverse, voit ses activités décliner ce qui se traduit alors par une baisse de financements. Dans certains cas, une association peut initier certaines années des projets plus importants et formuler des demandes de financements spécifiques – ce d'autant plus qu'elles sont encouragées en ce sens par l'essor du financement par appel à projet invitant à « l'innovation » – ce qui peut expliquer une variation annuelle et le retour, l'année suivante, à un niveau antérieur de financement. Le cas du syndicat des pêcheurs en offre une bonne illustration. Cette association, qui se consacre à l'éducation à la nature et à la pêche en particulier, connaît en 2019 une augmentation conséquente de son budget, passant de 300 000 euros l'année précédente à 450 000 euros. L'association explique cette augmentation par l'animation du dispositif participatif « projet d'initiative citoyen (PIC) »¹⁵, que la mairie de Roubaix lui a délégué. On se situe ainsi dans un cas, classique, de commande publique et de délégation de service public. L'association a accepté cette délégation afin de gagner en légitimité et en reconnaissance institutionnelle, ce qui lui a permis de financer un poste d'équivalent temps plein. Dans ce cas, la hausse conséquente du budget du syndicat des pêcheurs – +50 % en un an – relève donc d'une mutation substantielle des activités de l'association.

La construction d'une nouvelle infrastructure publique peut également se traduire par des financements associatifs supplémentaires. À titre d'exemple, en septembre 2012, la ville de Roubaix inaugure le vélodrome couvert régional Jean Stablinski. Celui-ci a coûté 25 millions

¹⁵ Ce dispositif, héritier dans la région du Fonds de Participation des Habitants (FPH) permet de financer des fêtes de quartier, des actions culturelles ou éco-citoyennes.

d'euros, montant réparti entre la ville de Roubaix, le Département du Nord, la Région Hauts-de-France ainsi que le Fonds européen de développement régional (FEDER). L'association Vélo Club de Roubaix voit dans le même temps ses subventions augmenter très fortement (174 846 euros en 2012, 419 067 euros en 2013 avant de se stabiliser entre 250 000 et 360 000 jusqu'en 2018). Cette augmentation des financements tient au rôle d'animation du vélodrome dévolu à cette association dans une perspective de cogestion de l'équipement.

Coupes de subvention aux clubs de football : entre rationalisation financière et considérations électorales

Les variations constatées peuvent également être liées à une recherche de rationalisation financière, mais aussi opérationnelle, s'inscrivant dans une politique associative municipale. Certains acteurs sont alors perçus comme « trop onéreux ». Un bon exemple en est fourni par l'évolution des subventions versées aux clubs de football roubaisiens après l'alternance municipale de 2014. Ainsi en 2015, les subventions de l'AS Barbe d'Or (-35,8 %) et de Roubaix Omnisports (-71 %) diminuent drastiquement pendant que celle d'un autre club, Roubaix Sports Culture (RSC), reste stable. La municipalité a en effet un projet de rapprochement, voire de fusion, entre ces clubs. « RSC a pris le leadership sur Roubaix. On veut qu'il y ait un club de haut niveau en réalisant une entente avec les autres clubs », annonce le maire de la ville¹⁶. Une entente « incitée » *via* le fléchage des subventions, visant à la fusion de certains clubs. La même année, la municipalité décide également de réduire de 60 % et 40 % les subventions versées aux deux clubs d'élite de futsal, qui figurent tous les deux en Deuxième division à l'échelle nationale. Là encore, la municipalité avance vouloir « fédérer le haut niveau ».

L'enjeu de la rationalisation financière et opérationnelle invite cependant une investigation plus précise. En effet, si les justifications institutionnelles sont claires et assumées, les principaux concernés n'ont pas forcément la même interprétation de la situation. Les coupes opérées en 2015 vont d'ailleurs se traduire, dans le cas de l'ASBO et de Roubaix Omnisports par des liquidations judiciaires en 2016, suite à un conflit avec la municipalité. Ici se mêlent enquêtes judiciaires pour détournement de fonds, accusations de radicalisation religieuse et soupçons de clientélisme.

L'ASBO connaît une période de forte instabilité début 2014, marqué par un « putsch » – pour reprendre le terme employé par la presse locale – d'une partie des membres du conseil d'administration (CA) contre son ancien président. Ce dernier est obligé de démissionner – il a été mis en minorité au CA – du fait d'accusations répétées de népotisme et de malversations financières¹⁷. Les principaux soupçons portent sur une facture de 6 700 euros réglée en 2012 par la ville de Roubaix, pour le flochage (apposition du logo de la ville) de 682 maillots et survêtements que personne n'a pu retrouver. Une fausse facture ? Un agent municipal et président du club à l'époque est également suspecté d'avoir touché 700 euros dans l'affaire¹⁸. Il distribue en outre en priorité les postes d'entraîneur du club à des proches, ce qui a suscité des conflits avec certains bénévoles, qui aimeraient eux-aussi bénéficier de ces ressources. Dans un

¹⁶ « Roubaix, tout ce que vous vouliez savoir sur les subventions aux associations », *La Voix du Nord*, 11 février 2015.

¹⁷ À titre d'exemple, on peut évoquer les 22 000 euros touchés par le club suite à la coupe du monde 2010 (les primes des joueurs de l'équipe de France avaient en effet été redistribuées aux clubs amateurs suite au fiasco de Knysna), utilisés par le président à des fins personnelles ou au profit de ses proches.

¹⁸ « La gestion passée de Barbe d'Or intrigue », *Nord Éclair*, 30 janvier 2015.

quartier au taux de chômage dépassant les 50 %, la petite dizaine d'emplois aidés du club constitue pour certains une réelle opportunité économique. Les abus de l'ancien président ont en outre créé un déficit dans les caisses du club, qui menace de déposer le bilan.

Au départ, l'instabilité à la tête de l'ASBO ne semble pas présenter de rapport direct avec les élections municipales prévues peu après. Pourtant, l'ancien président du club est un proche du PS (alors au pouvoir localement). Employé municipal – on prétend qu'il a obtenu cette position en échange de son travail électoral discret dans le quartier par le passé – il est également membre de la famille d'un des conseillers les plus influents du secrétaire de section socialiste. Il dit d'ailleurs « tenir le quartier », et promettrait des voix au maire en échange de son soutien avant son éviction. Suite au putsch, les nouveaux dirigeants sont dans l'incertitude quant à l'avenir du club : en déficit, ils doivent trouver plusieurs dizaines de milliers d'euros afin d'éviter le dépôt de bilan (et la disparition des ressources qui en découlerait). Ils vont alors exercer une pression importante sur le maire et candidat socialiste. Alors que la municipalité est accusée d'avoir couvert les malversations du club, les « putschistes » espèrent un geste et pourquoi pas le comblement du déficit. En période de campagne, ils ont conscience de disposer d'informations explosives. Ils cherchent à plusieurs reprises à rencontrer l'édile, sans succès. Ils décident alors de participer à une réunion publique organisée par le candidat socialiste, prêts à faire éclater le scandale. Un proche conseiller du maire parvient finalement à les calmer – et surtout éviter qu'ils ne prennent la parole publiquement en présence de la presse –, leur promettant un rendez-vous dans les trois jours. La situation s'apaise suite à cette rencontre, le nouveau président de l'ASBO assurant au conseiller du maire qu'il fera voter pour lui dans le quartier : « je te ramène une liste de 200 jeunes de plus de 18 ans ».

La situation est cependant loin d'être stabilisée. Le conseil d'administration du club est en réalité divisé, le nouveau président s'avérant assez conciliant avec le PS quand les autres leaders, plus jeunes, demeurent méfiants. L'incertitude quant au soutien de l'ASBO n'est jamais aussi évidente qu'à deux jours du premier tour. Un groupe de six militants socialistes décide de se rendre au club dans l'intention d'effectuer une ultime session de porte-à-porte dans le quartier avec ses dirigeants. Mais ces derniers, déçus de l'absence du maire (dont la présence avait été annoncée), déclinent l'invitation. Après dix minutes de tractations les militants repartent bredouilles. Certains parlent alors de « guet-apens », tous semblent convaincus que le club a désormais basculé en faveur de la droite. De fait, le candidat UMP s'est rendu au club à de nombreuses reprises pendant la campagne. Quelques mois après les élections, les nouveaux dirigeants de l'ASBO reconnaissent d'ailleurs que certains d'entre eux « ont fait voter pour la droite ».

Les relations avec cette association donnent à voir la façon dont les échanges clientélares sont entretenus et les activités menées en période électorale. Le cas de l'ASBO indique les difficultés pour l'ancienne municipalité à s'assurer des soutiens fiables, les ressources distribuées ne constituant plus une garantie suffisante. Ce faisant, cet exemple indique que la relation clientélaire ne représente pas une forme de domination unilatérale – d'un patron sur ses clients – ces derniers disposant de ressources morales pour contester ou négocier cette relation (Combes, Vommaro, 2015). Le caractère stratégique des associations sportives pour les candidats socialistes révèle également les transformations des réseaux du parti socialiste (Sawicki, 1997).

L'histoire des relations entre la ville de Roubaix et l'ASBO ne s'arrête cependant pas en 2014. Peut-être du fait de ce passif, la nouvelle municipalité souhaite fusionner plusieurs clubs de football et coupe drastiquement leurs subventions à l'occasion de son premier budget

en 2015. Cela n'empêche pas le nouveau maire de souligner à l'occasion de leur fête annuelle, en juin 2014, « qu'ils font du très bon boulot »¹⁹. L'idylle sera cependant de courte durée. La volonté de tourner la page de l'ASBO est en effet renforcée par un rapport des renseignements généraux (Service central du renseignement territorial) qui pointe du doigt le club ainsi qu'une quinzaine d'autres structures dans le Nord, signalées pour « dérives islamistes » du fait de pratiques « communautaristes » et « salafistes » qui y auraient été constatées, des membres du club pratiquant la prière dans les vestiaires ou les terrains²⁰. Si le club dément, la portée nationale de l'affaire, avec la venue à Roubaix de BFM-TV pour un reportage à cette occasion, contribue à ternir un peu plus son image. Les relations se tendent d'autant plus que la municipalité refuse d'éponger la dette du club issue de l'ancienne présidence. Le 30 mars 2016, les dirigeants de l'ASBO se rendent à l'hôtel de ville pour exiger une subvention permettant de combler les dettes. À cette occasion, un élu porte plainte pour « outrage et violence ». « Les dirigeants s'estiment aujourd'hui trahis par une équipe municipale qui leur aurait promis, disent-ils, monts et merveilles pendant la campagne électorale²¹. » Le maire leur aurait répondu : « Vous êtes des grands garçons. Débrouillez-vous seuls ! » Au final, le club est placé en liquidation judiciaire en décembre 2016. Il est remplacé par un autre, l'Association sportive et culturelle de Roubaix, qui compte de fait moins de salariés. Le cas de l'ASBO n'est pas en outre pas isolé. À la même époque, le club de football du quartier des 3 Ponts, Roubaix Omnisport, connaît également des difficultés financières, un « putsch », puis une situation tendue avec la municipalité qui souhaite là aussi opérer une fusion entre clubs.

L'exemple des clubs de football illustre les conflits que peut susciter l'enjeu des financements associatifs, ainsi que les interprétations divergentes quant aux origines des coupes de subvention, entre rationalisation financière et considérations électorales. La baisse des subventions aux clubs de football, puis leur liquidation, suite aux élections municipales de 2014, en dépit de leur soutien déclaré au futur maire lors de la campagne, témoigne néanmoins du fait qu'ils n'apparaissent plus comme une ressource électorale suffisamment fiable au regard de l'instabilité et des polémiques (« communautarisme », violence, etc.) qui les caractérisent. Dans un contexte plus global de baisse des financements municipaux qui impose de faire des choix, la rationalisation financière apparaît alors comme une justification publiquement acceptable de ces motifs politiques plus couteux à reconnaître. On va le voir, les conflits sont encore plus importants concernant des associations ayant une activité de plaidoyer et de défense de certaines causes clivantes.

Récompenser les soutiens et « ceux qui ne font pas de vagues » : de rares cas de clientélisme

L'exemple des clubs de football illustre non seulement les ambiguïtés qui entourent les coupes de subvention, mais également la façon dont la subvention associative peut permettre de s'affilier ou de récompenser des soutiens électoraux. Il s'agit des cas les plus difficiles à documenter, tant l'octroi de subventions peut toujours s'appuyer sur des raisons valables liées à l'activité de l'association (Roubaix Omnisport n'avait-il pas besoin d'un nouveau terrain de football comme semble l'avoir considéré la Préfecture à l'époque ?). En outre rien ne dit – et le cas de Barbe d'Or plus haut en offre une bonne illustration – que l'octroi de subventions se

19 « Après la crise hivernale, Barbe d'Or soigne son image », *Nord Éclair*, 24 juin 2014.

20 « Dans le Nord, une quinzaine de clubs sportifs signalés pour une dérive islamiste », *Nord Éclair*, 17 octobre 2015.

21 « À Roubaix, les tensions entre la mairie et un club de foot vont finir au tribunal », *Nord Éclair*, 9 avril 2016.

traduise effectivement par un soutien électoral, voire un travail de mobilisation ainsi que certains l'avancent parfois : « je te ramène une liste de 200 jeunes ». Néanmoins, davantage que l'efficacité de la pratique, c'est la croyance des acteurs qui importe ici (Talpin, 2017).

Il apparaît dès lors possible de documenter des cas où l'augmentation de la subvention ne semble pas liée à un développement ou une mutation de l'activité de l'association, ce décalage incarnant une des facettes du clientélisme associatif.

Le cas de l'association Agir pour une Juste Intégration dans la République (AJIR), qui a vocation à représenter une partie de la communauté harkie de la ville, historiquement importante à Roubaix (Genty, 1996), est intéressant. Alors que de 2008 à 2015 l'association touche environ 25 000 euros annuels de la ville, en 2016 ce montant est multiplié par cinq, s'élevant à plus de 120 000 euros, avant de redescendre à 25 000 euros en 2017. Une correction technique ? Pour partie : il s'est en fait agi pour la municipalité de couvrir une pratique clientélaire passée de la part de l'équipe municipale précédente, voire de la renouveler au gré de l'évolution de l'orientation politique des dirigeants de l'association. Depuis 2011, un agent de la Ville de Roubaix est mis à disposition d'AJIR. « Dans l'esprit de la municipalité, c'est une forme de compensation de la disparition en 2009 du service municipal chargé des rapatriés »²² avance l'élue en charge de la vie associative à l'époque. Alors qu'au départ l'association remboursait le salaire de l'agent à la ville (*via* une subvention émanant de l'État), elle doit, fin 2015, 60 000 euros à celle-ci pour salaires impayés, puisqu'elle ne les rembourse plus depuis 2013 (du fait de la fin de la subvention étatique). Or, la majorité socialiste ne les lui a pas réclamés avant les élections municipales de 2014. Il s'agissait ce faisant d'une forme de subvention cachée, alors que les dirigeants de cette association étaient alors connus pour être proches de la municipalité socialiste, comme le souligne un journaliste local :

« Quand l'association obtient cette mise à disposition d'une municipalité de gauche, en 2011, plusieurs de ses dirigeants rallient tout à coup le PS. Les autres associations plus neutres politiquement, comme l'AFRAN (association des Français rapatriés d'Afrique du Nord), n'ont pas cette chance. (...) Aux législatives de 2012, quand toutes les associations harkies s'engagent pour l'UMP, le président d'AJIR, appelle explicitement à voter en faveur du candidat du PS dans la 8^e circonscription. En 2014, revirement : après avoir fait campagne pour Pierre Dubois (PS), des responsables d'AJIR viennent féliciter Guillaume Delbar juste après sa victoire²³ ».

Ceci permet peut-être de comprendre pourquoi la mise à disposition du salarié a été maintenue en dépit du changement de majorité :

« En octobre 2014, on peut croiser le président d'AJIR au lancement de la Société civile républicaine, le parti politique de Sauria Redjimi, adjointe en charge des... associations ! "J'y étais par curiosité", soutient-il aujourd'hui. Une fois l'élue écartée de la majorité, nouveau changement de cap : des membres d'AJIR tractent pour Max-André Pick (LR) et Karima Zougagh (UDI), candidats dans le canton de Roubaix²⁴. Le nouveau président d'AJIR diffuse même sur Facebook une invitation à participer à une réunion publique du duo²⁵ ».

Suite à la révélation de cette affaire par la presse, la municipalité décide de mettre un terme à la mise à disposition de ce personnel municipal, ce qui explique la baisse de la subvention en 2017. Un agent du service « vie associative » de la mairie de Roubaix reconnaît néanmoins en

²² « Roubaix : le détachement d'un employé municipal chez les harkis est-il clientéliste ? », *La Voix du Nord*, 18 décembre 2015. Les sources mobilisées sont principalement issues de la presse, l'association n'ayant pas répondu à nos sollicitations pour un entretien.

²³ « Une association qui change de soutien politique au gré du vent », *Nord Éclair*, 19 décembre 2015.

²⁴ Par ailleurs Premier Adjoint et Adjointe à l'emploi de la municipalité roubaisienne.

²⁵ « Une association qui change de soutien politique au gré du vent », *Nord Éclair*, 19 décembre 2015.

entretien : « On va se pencher là-dessus bientôt. L'association ne fait plus le travail qui est demandé, tout en étant financée ». Cet exemple est presque caricatural des formes de clientélisme associatif qui opèrent généralement de façon plus discrète.

Si le clientélisme est une relation entre un « patron » et un « client », il ne faut cependant pas présenter ce dernier comme étant dépourvu de ressources (Combes, Vomaro, 2015). Les associations peuvent mettre en place des stratégies afin d'obtenir des financements, jouant des oppositions et rapports de force politique. L'exemple donné par le Président de l'association Roubaix Sport et Culture – club de football comptant 450 licenciés et qui réalise également un travail d'insertion auprès de familles populaires – est révélateur. Le maintien de la subvention – qui est stable dans le temps, mais aurait pu baisser comme on va le voir – ne vient pas tant récompenser un soutien politique, qu'éviter un revirement d'une association historiquement perçue comme proche des Verts, mais qui aurait pu apporter son soutien à la droite à l'orée des élections municipales :

« On organise depuis 19 ans un tournoi de football international pour des enfants, c'est une grosse opération, ça s'appelle la Pousse cup. Une année, au moment de la passation entre Vandierendonck et Dubois [tous les deux PS], ils ont voulu baisser puis supprimer complètement la subvention. À l'époque, j'avais été voir le chef du groupe de l'opposition de droite, Guillaume Delbar, à un moment où un conseil municipal se tenait, où [le financement de] la Pousse cup devait être acté. Je lui ai expliqué la situation. Je lui ai demandé s'il ne pouvait pas défendre le projet. Il m'avait demandé de lui amener des éléments. Et après, il y avait le président du groupe des Verts à la municipalité, Slimane Tir, un ami à moi, je savais qu'il allait défendre le dossier. Quand ils ont ouvert la discussion au conseil municipal, Slimane Tir est intervenu, mais c'est quand Guillaume Delbar est intervenu qu'ils ont reculé [la majorité PS]. Ils se sont dit que si jamais Guillaume Delbar se positionnait, il pouvait en faire un enjeu électoral. En sachant que c'est une association populaire, qui ramène beaucoup de monde, c'était un risque. Et on a eu la même subvention que d'habitude. On était en plein conseil, Guillaume Delbar est sorti pour venir me voir dans le public. Il l'a fait ostensiblement, et je voyais le maire qui regardait vers nous. Ils ont compris ce qu'il se passait²⁶ ».

Il faut néanmoins souligner, au regard de notre étude systématique des budgets municipaux des dix dernières années, que les pratiques de récompense du soutien électoral par la subvention, si elles existent, s'avèrent exceptionnelles. Les cas témoignant d'un décalage patent entre le montant des subventions et les activités réelles de l'association demeurent rares²⁷. Mais peut-être davantage que le soutien direct, les effets du financement associatif sont-ils surtout à rechercher, à l'inverse, dans des mécanismes d'autocensure, de mise sous l'éteignoir de la critique, qui découlent des coupes de subvention qu'ont connu certaines associations plus militantes.

26 Entretien, Roubaix, juin 2020.

27 Notre méthode ne nous a cependant pas permis d'objectiver le maintien d'une subvention à une association dont les activités se seraient réduites. À noter néanmoins que les comités de quartier, à Roubaix, qui ont connu une activité déclinante à partir des années 2000, n'ont pas immédiatement connu de baisses de subvention, celles-ci ne survenant qu'après quelques années, quand il ne semblait plus possible aux élus et à l'administration de « fermer les yeux » comme le dit un fonctionnaire en entretien. Cette relative mansuétude est expliquée par cette dernière comme relevant à la fois de la volonté de ne pas susciter de conflits avec des acteurs potentiellement protestataires ainsi qu'une forme de « respect » pour des militants, un temps, centraux de la vie civique roubaisienne. Cela pouvait également être mêlé à des considérations électorales, les dirigeants des comités de quartier étant fréquemment orientés à gauche (Neveu, 2003), et pour certains membres du Parti Socialiste, alors au pouvoir localement.

Des coupes de subvention pour sanctionner la critique

Des sanctions financières à l'encontre d'associations jugées contestataires de la politique municipale ont pu être observées avant comme après l'alternance de 2014. Il s'agit peut-être des cas les plus faciles à documenter. En effet, certaines baisses de subvention importantes, voire des non-renouvellements, s'inscrivent dans une séquence conflictuelle entre l'association concernée et la municipalité. Bien que peu nombreux, ces cas sont révélateurs de l'usage de la subvention par les pouvoirs publics pour affaiblir des opposants potentiels. Comme le déclare le maire à l'occasion de la coupe de la subvention attribuée à la Ligue des Droits de l'Homme en 2018 – pour un montant de 716 euros – la municipalité n'a « pas vocation à financer des associations qui font du militantisme politique »²⁸. Cette déclaration est cependant ambiguë quant à la nature de ce « militantisme politique ». En droit, les pouvoirs publics ne peuvent subventionner les associations qualifiées « d'associations politiques » à savoir les partis politiques. Il n'en est rien dans ce cas. Néanmoins, insidieusement, le maire sous-entend peut-être que la ville n'a pas à financer une association perçue comme « de gauche », et dont le président, localement, est membre d'EELV. À moins que, comme l'avance l'association elle-même, la municipalité ne sanctionne un acteur s'étant opposé juridiquement à ses arrêtés anti-rassemblement et anti-mendicité : « J'ai interrogé le maire, qui m'a dit qu'il ne voulait pas financer une association qui conteste ses arrêtés »²⁹. Un agent de la ville de Roubaix le confirme en entretien : « C'est normal de leur couper les subventions, à un moment donné, il faut choisir, si on fait de la politique, on ne peut pas par ailleurs demander des subventions à la ville. (...) Quand on est une association politisée, ça peut leur servir pendant très longtemps, plus après ». Quand bien même le montant est ici symbolique, la coupe n'ayant que peu de conséquences pour l'activité d'une association par ailleurs bien implantée, elle témoigne de la nature des relations entre les associations et le pouvoir local, ce dernier considérant que les associations n'ont pas à être « militantes », et plus encore à contester – *via* un recours en justice – ses décisions.

On retrouve ici une des ambiguïtés d'un des critères d'attribution des subventions tel que défini dans la Délibération-cadre, à savoir « l'adéquation avec les politiques prioritaires de la ville ». Ce critère pourrait dès lors induire le non-financement de toutes les associations qui exprimeraient une critique des décisions de la majorité municipale. De fait, le sort réservé à l'Université Populaire et Citoyenne (UPC) et à l'Association Nouveau Regard sur la Jeunesse (ANRJ) suite à leur participation à la Table de quartier du Pile est instructif, se traduisant par des coupes drastiques de subvention et le licenciement de leurs salariés. Dans ce cas, les sanctions font suite à la mobilisation de ces associations aux côtés des habitants du quartier du Pile contre un projet de rénovation urbaine pour lequel elles déploraient le manque de concertation avec la population (Talpin, 2016). Ainsi, à l'occasion d'un conseil municipal, le 8 janvier 2016, l'adjointe au logement déclare : « Je regrette que certains responsables associatifs, qui n'habitent pas le quartier, profitent de la détresse des habitants ». La ville dénonce la « manipulation » des habitants par les associations à des fins politiques. Quelques mois plus tard, une demande de subvention dans le cadre de la Politique de la ville n'est pas renouvelée. À l'automne 2016, la convention d'occupation de la Maison du Projet par l'ANRJ, qui lui permettait d'occuper un local dans le quartier, se termine et n'est pas renouvelée par la mairie

28 « Polémique : accusée de militantisme, la LDH privée de sa subvention par la ville de Roubaix », *La voix du Nord*, 10 avril 2018.

29 *Ibid.*

sans justification. Un an plus tard, suite à la parution dans la presse locale d'un article dénonçant la distribution de repas à des détenus issus du quartier pendant le ramadan et l'organisation d'une vente de gâteaux à l'occasion d'une conférence de Tariq Ramadan, un rendez-vous prévu en préfecture au sujet du financement de l'association est annulé. Le Préfet de région précise alors dans la Presse : « L'État a bien constaté une forme de prosélytisme dans les activités de l'ANRJ. L'association continue pourtant de percevoir de la Direction régionale de la jeunesse et de la ville de Roubaix près de 12 000 euros par an pour financer un emploi associatif. (...) Pour l'an prochain, nous donnerons des directives claires pour que cette convention ne soit pas renouvelée »³⁰. On voit ce faisant que le conflit dépasse les enjeux strictement locaux, et se traduit par une convergence des coupes de subventions. Enfin, en septembre 2018, la ville réclame plusieurs années d'arriérés de loyers impayés pour l'ancien local de l'association – soit près de 15 000 euros –, inoccupé du fait de son insalubrité. L'association dépose plainte devant la justice. Le conflit entre la ville et l'association au sujet du projet de rénovation urbaine a donc eu des conséquences financières importantes pour l'ANRJ, qui ne dispose plus de financements publics et a quasiment cessé ses activités.

La sanction peut cependant s'avérer plus subtile, comme l'illustre le cas du restaurant associatif l'Univers. Ici, la sanction ne découle pas tant du positionnement politique supposé de l'association que d'une volonté de la part de l'institution d'infléchir sa politique d'aménagement et de développement territorial. Restaurant solidaire créé en 1995, l'Univers sert près de 150 repas par jour, à un tarif modique, en direction en particulier de populations précarisées, qui viennent y chercher un repas équilibré, une forme de réconfort moral ainsi que des liens de sociabilité, le restaurant étant connu localement pour son ambiance chaleureuse³¹. L'association emploie 8 salariés dont 3 à temps plein, principalement des emplois d'insertion, pour assurer en particulier la cuisine et le service. Le local comme le personnel requièrent donc l'octroi de subventions publiques. Si l'Univers vit bien sous les différentes mandatures socialistes qui se succèdent jusqu'en 2014 – ainsi que le relate un des anciens dirigeants de l'association : « Avant, avec Vandī [René Vendierendonck, ancien maire de Roubaix], ça allait bien, c'était du clientélisme vis-à-vis des quartiers (...) c'était la politique du grand frère, on arrose les associations » –, il connaît une dégradation de sa situation financière sous la mandature de Guillaume Delbar³². De 40 000 euros d'aides de la ville en 2015 (subventions de fonctionnement et contrats de ville), celles-ci tombent à 18 900 euros en 2018. Cette baisse de subventions va conduire à un conflit avec la ville. Le président de l'association déclare ainsi en mai 2018 : « Vu nos difficultés financières, on voulait demander une rallonge de 30 000 euros et finalement, on nous a mis 10 000 euros de moins ! », tempête le président, Marc Dubrul. Dans l'état, si on n'a pas 40 000 euros en plus, on ne peut pas continuer. On ne peut pas fonctionner avec du personnel en moins³³ ». L'association lance alors une pétition pour demander la restauration des subventions, qui recueille plusieurs centaines de signatures. Si

30 « Roubaix : les mélanges des genres politico-religieux d'une association de jeunesse », *La Voix du Nord*, 10 octobre 2017.

31 Ainsi que l'illustre la presse locale, de façon quelque peu romancée, citant une habituée : « Je viens manger à l'Univers deux à trois fois par semaine. Sans lui, je suis perdue. J'ai bien un frigidaire chez moi, mais lorsque je suis seule, je n'arrive à me préparer un repas... Je perds le goût des choses ». Le goût des choses, c'est bien de cela qu'il s'agit. Ils sont des centaines, chaque jour, à s'y retrouver pour partager un repas et bien plus encore. Ici, on prend des nouvelles des uns et des autres. On se dispute, on se réconcilie. On s'invite, on joue : « Manger est parfois un prétexte pour venir voir nos amis ». (« Les habitués de l'Univers lancent une pétition pour sauver leur cantine du cœur », *Nord Éclair*, 8 mai 2018).

32 En 2014 déjà, privée de Fonds social européen (FSE), l'association enregistre un lourd déficit finalement comblé l'année suivante, grâce à des financements de substitution et des efforts sur les charges.

33 « En difficulté financière, le restaurant social L'Univers menacé de fermeture », *Nord Éclair*, 4 mai 2018.

cela contribue à tendre les relations avec la municipalité, celle-ci décide fin 2018 une avance de 20 000 euros sur la subvention prévue pour l'année suivante. Il faudra cependant une menace de manifestation à l'occasion d'une séance du conseil municipal pour que celle-ci soit actée suite à un rendez-vous avec le maire. La situation de l'association n'en demeure pas moins précaire et au printemps 2019 la question de sa survie financière se pose à nouveau. En effet, la municipalité refuse de revenir au niveau des subventions en vigueur avant 2018. Elle argue cependant qu'il s'agit essentiellement d'un problème technique lié à des cofinancements potentiels : « La ville n'a identifié aucune mission [à l'Univers] qui entre dans ses domaines de compétences », avant que l'adjoint à l'action sociale en avril 2019 ne souligne « qu'il est d'abord du ressort de l'État et du Département d'attribuer des subventions supplémentaires aux titres de l'accueil de jour et de l'insertion. La ville viendrait alors en complément »³⁴. Par ailleurs, la municipalité encourage l'association à changer de quartier de résidence, alors qu'elle est propriétaire du local qu'elle occupe.

ANNÉE	2008	2012	2013	2014	2016	2017	2018
L'UNIVERS	61 065,70	105 292,64	2 300,00	63 086,04	48 659,34	85 625,11	18 500

Tableau 5. Évolution des subventions du restaurant associatif l'Univers (en euros)

L'association offre une autre interprétation de ces difficultés. À ses yeux, cette restriction du soutien institutionnel apporté à son activité tient d'une volonté de « nettoyer le quartier ». « Ça fait tâche d'avoir un truc de pauvre ici, avance le président en entretien. La mairie veut faire partir les pauvres que nous on aspire. » Le président interprète tant la proposition de relocalisation de l'association que la baisse des subventions à la lumière du projet de rénovation urbaine qui touche alors le quartier de l'Epeule où elle est historiquement implantée : « le maire veut changer la population de Roubaix ». Le quartier est en effet l'objet d'un projet de l'ANRU, et la municipalité souhaite se saisir de cette occasion pour transformer ce quartier peuplé de nombreux magasins ethniques (supermarché halal, marché, boutiques diverses) et ainsi « changer l'image du quartier »³⁵. Le geste fait par la municipalité en 2019-2020 est interprété comme une façon de ne pas condamner l'association avant les élections européennes puis municipales, prévues à cette époque. Comme le dit le président : « On s'attend à se faire avoir après les élections ». De fait, en 2020, le montant des subventions municipales, à hauteur de 47 000 euros, entraîne le passage de 8 à 4 salariés et une réduction de l'activité du restaurant, dans un contexte de croissance du nombre de bénéficiaires des aides alimentaires.

Cette précarité financière, ainsi que les relations tendues avec la municipalité, ont des conséquences importantes sur l'orientation de l'association. Alors que son président de 2016 à 2019 est un militant local bien connu – candidat pour le Nouveau Parti Anticapitaliste aux élections municipales en 2020 et participant très investi au sein du mouvement des Gilets jaunes – le conflit avec la municipalité l'incite à passer la main, sentant que ses engagements politiques et son style protestataire – il avait organisé la manifestation lors de la séance du conseil municipal – pouvaient nuire à l'association. Le nouveau président défend aujourd'hui une

34 « La mairie de Roubaix a-t-elle vraiment laissé tomber L'Univers ? », *Nord Éclair*, 29 avril 2019.

35 Documents de préfiguration ANRU [https://lafabrique.ville-roubaix.fr/sites/default/files/fichier/npru_epeule_cr_25_mai_vf.pdf] 25 mai 2018.

posture « d'apolitisme », sans quoi les « financeurs vont déguerpir »³⁶. Alors que l'ancien président avait poussé des usagers du restaurant à participer à des manifestations face à l'Hôtel de ville pour dénoncer les coupes de subventions, ou invité certains à s'investir au sein du mouvement des Gilets jaunes dont il était un des leaders local, ces formes de travail de politisation n'ont désormais plus cours au sein de l'association, qui entretient un cloisonnement strict entre ses activités sociales – fournir des repas de qualité à prix modique – et toute forme d'engagement politique. La restriction financière apportée à l'autonomie associative ne favorise pas l'engagement civique³⁷. Par ailleurs, l'Univers cherche aujourd'hui à diversifier ses financements : il a bénéficié d'une campagne de *crowdfunding* (lui permettant de rassembler quelques milliers d'euros) et envisage désormais de se tourner vers des financements philanthropiques et une participation accrue de bénévoles.

Le contrôle institutionnel de l'activité associative se traduit rarement par des sanctions directes, des rappels à l'ordre sont fréquemment formulés en amont. Ainsi, dans deux cas récents à Roubaix – l'association porteuse des conseils citoyens et le Comité de quartier du Pile – les élus de la majorité ont fait pression, au moyen de convocations et de consignes relativement claires, menaçant de retraits de financements, pour ne pas recruter, sur la base de subventions municipales, des salariées jugées militantes. Ces rappels à l'ordre ont suscité des conflits publicisés par la presse locale, qui se sont traduits, l'année suivante, par l'arrêt des financements³⁸.

Ces pratiques institutionnelles et cette dépendance du monde associatif aux financements publics structurent le rapport au politique des représentants associatifs et des usagers qu'ils fréquentent. Comme le dit Sofiane, qui a créé une association de jeunes dans son quartier : « C'est pour ça que ça ne m'intéresse pas la politique. Quand t'es dans l'associatif, t'es dans un piège. Parce que si demain tu sers à rien, on ne te subventionne pas, on ne croit pas en toi tu vois. On va dire que t'es d'aucune utilité. Donc à un moment donné, t'es obligé de laisser paraître, laisser croire que tu peux être avec untel, avec untel³⁹ ». Il illustre ainsi un discours fréquemment entendu chez les responsables associatifs qui affirment se prémunir du politique pour éviter les sanctions.

Conclusion

Les acteurs associatifs apparaissent à Roubaix comme des supports d'intermédiation précieux, tout particulièrement dans des quartiers populaires où l'ancrage social des partis politiques s'est amenuisé ces dernières décennies. Mais alors qu'historiquement le socialisme municipal s'était construit grâce à une intégration de la société civile dans le giron municipal (Lefebvre, 2004), le gouvernement des associations s'opère désormais de façon plus distanciée, par l'octroi ou le retrait des financements. Notre recherche témoigne ainsi des transformations plus profondes des relations entre les associations et les pouvoirs publics. Le clientélisme associatif était fréquent jusque dans les années 2000, mais il s'est tari avant même le début de notre enquête (du fait d'une transformation de la gestion locale, qui se modernise, et la désagrégation des réseaux du parti socialiste, accélérée par des baisses de financement, qui a

³⁶ Entretien, Roubaix, 19.02.2020.

³⁷ Sur la façon dont les relations avec les pouvoirs publics façonnent les capacités de politisation des associations, voir Hamidi, 2017 ; Hadj Belgacem, 2020.

³⁸ Voir « Pourquoi le comité de quartier du Pile accuse la mairie d'ingérence », *Nord Éclair*, 7 décembre 2017.

³⁹ Entretien, Sofiane, 14 octobre 2014.

cela dit, également d'autres causes). Nous avons saisi ici à la fois les restes de ce monde (période 2008-2014), témoignant de pratiques clientélares résiduelles, la fragilisation de ces relations pouvant expliquer l'alternance de 2014 pour un parti socialiste moins ancré qu'il ne l'était auparavant. Mais nous étudions également ses recompositions. Si le clientélisme associatif classique – soutien financier en échange d'un appui électoral – se raréfie, on observe une nouvelle configuration des relations institutions/associations, où ces dernières ne sont pas moins dépendantes du pouvoir local. Désormais cependant c'est davantage l'accompagnement des politiques publiques qui est rétribué ou à l'inverse sanctionné que le soutien électoral.

Notre enquête témoigne à la fois de la forte dépendance des associations locales à l'institution municipale et des ambiguïtés qui caractérisent ces relations. La variation des financements dans le temps que nous avons documentée contribue à précariser l'activité associative, la rendant fortement dépendante des orientations politiques. Ces variations relèvent d'une pluralité de facteurs, techniques mais aussi gestionnaires, dans un contexte austéritaire qui voit s'amenuiser les ressources dont disposent les collectivités territoriales. Mais ces variations tiennent également de considérations politiques : sanctionner les opposants et récompenser les soutiens demeurent des pratiques ordinaires du pouvoir local. Le gouvernement politique des associations ne constitue cependant pas la norme de ces relations : les risques et la précarité que génère la dépendance aux financements publics contribuent à ce que le plus souvent les associations mettent la politique à distance pour se prémunir des sanctions ou revirements éventuels. Les rappels à l'ordre institutionnel – par les exemples que constituent les sanctions, ou plus discrètement formulés à l'occasion d'interactions informelles – contribuent alors à la dépolitisation de la vie associative locale.

Si le clientélisme associatif contribue à l'entretien du pouvoir local, notre enquête en relativise l'ampleur. En dépit d'une enquête sur dix ans s'intéressant à plusieurs dizaines d'associations, les cas relevant du clientélisme associatif sont peu nombreux. Celui-ci est donc loin de constituer la norme du fonctionnement de la vie associative à l'échelle municipale. Le tarissement du clientélisme ne signifie pas l'autonomisation du secteur associatif. Les exécutifs locaux gardent en effet la main sur l'attribution des financements. Ils s'en servent cependant moins pour récompenser des soutiens électoraux – qui se font plus discrets que du temps de l'hégémonie socialiste sur la ville – que pour s'assurer que leurs politiques publiques ne seront pas contestées. À ce titre, nos conclusions rejoignent d'autres travaux relatifs à la marchandisation de la vie associative : « En quelques années, le partenariat public s'est ainsi considérablement modifié, et il est passé progressivement d'une logique d'accompagnement de l'action des associations à une logique d'instrumentalisation des associations, désormais outils des politiques publiques » (Prouteau, Tchernonog, 2017, p. 539). À bien des égards, notre enquête donne à voir à la fois l'actualisation de ces phénomènes – on récompense *via* des financements, subventions ou marchés publics, les acteurs qui accompagnent nos politiques publiques – mais également leur envers : les sanctions et rappels à l'ordre touchant les associations qui défendent d'autres orientations politiques.

Ces mutations tiennent peut-être à la ville investiguée. Désormais orientée à droite, disposant d'une assise auprès de la bourgeoisie locale, particulièrement mobilisée d'un point de vue électoral (Bretton-Wilk *et al.*, 2021), la majorité municipale n'a peut-être pas besoin d'une implantation dans des associations qui œuvrent, de fait, d'abord dans les quartiers populaires, largement abstentionnistes et votant sinon plutôt à gauche.

Ces résultats mériteraient toutefois d'être prolongés et systématisés à au moins deux niveaux. Tout d'abord, il conviendrait de mener ce type d'enquête dans d'autres territoires, afin de saisir l'éventuelle spécificité territoriale des mécanismes repérés et leur variabilité socio-

spatiale. Dans quelle mesure la précarité sociale de la population façonne-t-elle les relations associations/institutions ? Celles-ci sont-elles plus fréquentes dans les communes populaires ? Sont-elles l'apanage de certains partis, recherchant davantage un ancrage parmi les classes populaires ? Ensuite, et alors que nous avons connu des difficultés à obtenir des données (censément) publiques, il conviendrait de réaliser des analyses similaires sur d'autres financements que les subventions, qui ne constituent qu'une partie des financements associatifs, et d'autres financeurs que les municipalités, les métropoles, les conseils départementaux et régionaux constituant des bailleurs importants pour les mondes associatifs. C'est ici un champ d'investigation entier qui s'ouvre à nous.

Julien Talpin
Université de Lille
CERAPS (UMR8026)
Julien.talpin@univ-lille.fr

Pierre Bonnevalle
Université de Lille
CERAPS (UMR8026)
pierre.bonnevalle@gmail.com

Bibliographie

- BACQUE, M.-H., MECHMACHE, M. (2013), *Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, rapport au ministre délégué chargé de la Ville, Paris, juillet.
- BALME, R. (1987), « La participation aux associations et le pouvoir municipal. Capacités et limites de la mobilisation par les associations culturelles dans les communes de banlieue », *Revue française de sociologie*, 28 (4), p. 601-639.
- BARTHELEMY, M. (2000), *Associations : le nouvel âge de la participation*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- BARTLEY, T. (2007), « How Foundations Shape Social Movements: The Construction of an Organizational Field and the Rise of Forest Certification », *Social Problems*, 54 (3), p. 229-255.
- BENNANI-CHRAÏBI, M. (2011), « Jeux de miroir de la "politisation" : les acteurs associatifs de quartier à Casablanca », *Critique internationale*, 1 (1), p. 55-71.
- BORDIEC, S., SONNET, A. (2020) (dir.), *Action publique et partenariat*, Paris, Champ social.
- BRETTON-WILK, R., DESAGE, F., HAUTE, T. (2021), « De qui le maire de Roubaix est-il l' élu ? », *Métropolitiques*, 19 avril 2021.
- BRIQUET, J. (1997), *La Tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin.
- BRIQUET, J., SAWICKI, F. (1998), (dir.), *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF.
- CARREL, M. (2013), *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS Éditions.
- CHEVALLIER, J. (1975), « L'intérêt général dans l'administration française », *Revue internationale des sciences administratives*, XLI (4), p. 325-350.
- CLAVAGNIER, B. (2013), « Qu'est-ce qu'une subvention ? », dans TCHERNONOG, V. (dir.), *Le Paysage associatif français*, Paris, Dalloz.
- COMBES, H., VOMMARO, G. (2015), *Sociologie du clientélisme*, Paris, La Découverte.
- COSSART, P., TALPIN, J. (2015), *Lutte urbaine. Participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant.
- COTTIN-MARX, S. (2019), *Sociologie du monde associatif*. Paris, La Découverte.
- COTTIN-MARX, S., HELY, M., JEANNOT, G., SIMONET, M. (2017) (dir.), « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements », *Revue française d'administration publique*, 163 (3), p. 463-476.
- DAVID, M., DURIEZ, B., LEFEBVRE, R., VOIX, G. (2006) (dir.), *Roubaix : 50 ans de transformations urbaines et de mutations sociales*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

DESAGE, F. (2009), « Un régime de grande coalition permanente : éléments lillois pour une sociologie des “consensus” intercommunaux », *Politix*, 4 (4), p. 133-161.

DUVOUX, N. (2015), *Les Oubliés du rêve américain: Philanthropie, État et pauvreté urbaine aux États-Unis*, Paris, PUF.

DUVOUX, N. (2017) (dir.), « Philanthropies et prestige d'État en France, XIX^e-XX^e siècles », *Genèses*, 109 (4), numéro spécial.

FOURCAULT, A. (1986) *Bobigny, banlieue rouge*, Paris, Presses de la FNSP.

FRAISSE, L. (2017) ,« Co-construire l'action publique : apports et limites des politiques locales de l'économie sociale et solidaire en France », *Revue politiques et management public*, 34 (1-2), p. 105-120.

FRAISSE, L. (2018), *Étude sur la santé économique des associations du territoire de la Métropole Européenne de Lille*, ChairESS.

GARBAYE, R. (2005), *Getting Into Local Power. The Politics of Ethnic Minorities in British and French Cities*, Oxford, Blackwell,

GENTY, J.R. (1996), « Repères pour l'histoire du nationalisme dans les communautés algériennes du Nord et du Pas-de-Calais », *Revue du Nord*, LXXVIII (316), p. 545-580.

GIRAUD, L. (2022), « L'implantation d'une élue de droite en milieu populaire : Dominique Estrosi-Sassone dans le quartier des Moulins à Nice », dans BRIQUET, J.-L., GODMER, L. (dir.), *L'Ancrage politique*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 67-90.

GOIRAND, C. (2003), *La Politique des Favelas*, Paris, Karthala.

GRAZIANO, L. (1975), « A Conceptual Framework for the Study of Clientelism », Ithaca, (N.Y.), Center for International Studies, Cornell University.

HADJ BELGACEM, S. (2020), « “De petits refus“. Conflits associatifs avec la municipalité et engagement électoral dans les cités », *Sociétés contemporaines*, 118 (2), p. 51-78.

HADJ BELGACEM, S. (2015), *Représenter les "quartiers populaires" ? : une socio-histoire de l'engagement électoral et partisan dans les cités d'une municipalité communiste*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris, Ecole Normale Supérieure.

HAMIDI, C. (2010), *La Société civile dans les cités. Engagement associatif et politisation dans des associations de quartier*, Paris, Economica.

HAMIDI, C. (2017), « Associations, politisation et action publique : un monde en tensions », dans FILLIEULE, O. (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques : je vote, tu contestes, elle cherche...*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 347-370.

HELY, M. (2009), *Les Métamorphoses du monde associatif*, Paris, PUF.

LAMBELET, A. (2014), *La Philanthropie*, Paris, Presses de Sciences Po.

LAVILLE, J.-L., CAILLE, A. CHANIAL, Ph. (2001) (dir.), *Association, démocratie, société civile*, Paris, La Découverte.

LAVILLE, J.-L., SALMON, A. (2015) (dir.), *Associations et action publique*, Paris, Desclée de Brouwer.

LEFEBVRE, R. (2004), « Le socialisme français soluble dans l'institution municipale ? Forme partisane et emprise institutionnelle : Roubaix (1892-1983) », *Revue française de science politique*, 54 (2), p. 237-260.

LEFEBVRE, R., SAWICKI, F. (2006), *La Société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Vulaines sur Seine, Éditions du Croquant, .,

LEFEVRE, S. (2018), « Les héritiers rebelles : la philanthropie comme “suicide de classe » », *Politix*, 121 (1), p. 55-78.

LORRAIN, D. (1991) « De l'administration républicaine au gouvernement urbain », *Sociologie du travail*, (4, p. 461-484.

MAILLARD, J. de (2002), « Les associations dans l'action publique locale : participation fonctionnalisée ou ouverture démocratique ? », *Lien social et politiques*, 48, p. 53-65.

MARWELL, N. (2007), *Bargaining for Brooklyn: Community Organizations in the Entrepreneurial City*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press.

MATTINA, C (2008), « Gouverner la “démocratie locale” urbaine. Comités de quartier et conseils de quartier à Marseille, Toulon et Nice », *Sociologie du travail*, 50 (2), p. 184-199.

MATTINA, C. (2016), *Clientélismes urbains : gouvernement et hégémonie politique à Marseille*. Paris, Presses de Sciences Po.

MEDARD, J.-F. (1976), « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, 26 (1), p. 103-131.

NEVEU, C. (2003), *Citoyenneté et espace public. Habitants, jeunes et citoyens dans une ville du Nord*, Villeneuve d'Ascq, Les Presses du Septentrion.

PADIOLEAU, J. G. (1982), *L'État au concret*, Paris, PUF.

PINSON, G. (2010), « La gouvernance des villes françaises : du schéma centre-périphérie aux régimes urbains », *Pôle Sud*, 1(1), p. 73-92.

PROUTEAU, L., TCHERNONOG, V. (2017), « Évolutions et transformations des financements publics des associations », *Revue française d'administration publique*, 163 (3), p. 531-542.

ROSA BONHEUR (2020), *La Ville vue d'en bas*, Paris, Éditions Amsterdam.

ROY, D. DE (2002), « Associations et subventions : la quadrature du cercle ? », *Pyramides*, n° 6, p. 117-131.

SAWICKI, F (1997), *Les Réseaux du Parti socialiste : sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin.

SAWICKI, F. (1998) « La faiblesse du clientélisme partisan en France », dans BRIQUET, J.-L., SAWICKI, F. (dir.), *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, p. 215-249.

SIMONET, M. (2010), *Le Travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute.

SMITH, S. R., LIPSKY, M. (1993), *Nonprofits for Hire. The Welfare State in the Age of Contracting*, Cambridge, Harvard University Press.

TALPIN, J. (2016), « Une répression à bas bruit. Comment les élus étouffent les mobilisations populaires », *Métropolitiques*.

TALPIN, J. (2017), « Le clientélisme en campagne. La fragile mobilisation des réseaux socialistes lors des municipales de 2014 dans une ville du nord de la France », dans S. LEVEQUE, S., TAICLET, A.-F. (dir.), *À la conquête des villes. Sociologie politique des élections municipales de 2014 en France*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion.

VIDAL, D. (1996), « Décentralisation inframunicipale, associations d'habitants et pouvoir local : dépasser l'opposition entre clientélisme et participation politique. L'exemple de Recife(Brésil) », dans LE BRIS, É. (dir.), *Ville du Sud*, Paris, ORSTOM éditions, p. 131-146.

Annexes

Tableau A.

La répartition par fourchette des subventions aux associations roubaisiennes																
	2008		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part
Nb d'associations financées	375	100,00%	331	100,00%	358	100,00%	348	100,00%	98	100,00%	318	100,00%	337	100,00%	79	100,00%
Subvention supérieure à 100 000 euros	35	9,33%	37	11,18%	41	11,45%	41	11,78%	11	11,22%	36	11,32%	36	10,68%	29	36,71%
Subventions comprises entre 50 000 et 100 000 euros ou égale à 100 000 euros	14	3,73%	12	3,63%	19	5,31%	21	6,03%	8	8,16%	21	6,60%	17	5,04%	19	24,05%
Subventions comprises entre 10 000 et 50 000 euros ou égale à 50 000 euros	80	21,33%	73	22,05%	74	20,67%	82	23,56%	24	24,49%	71	22,33%	82	24,33%	31	39,24%
Subventions comprises entre 5 000 et 10 000 euros ou égale à 10 000 euros	35	9,33%	40	12,08%	51	14,25%	43	12,36%	12	12,24%	39	12,26%	33	9,79%	0	0,00%
Subventions de moins de 5 000 euros ou égale à 5000 euros	211	56,27%	169	51,06%	173	48,32%	161	46,26%	43	43,88%	151	47,48%	169	50,15%	0	0,00%

Tableau B.

Annexe : Liste des associations ayant reçu, entre 2008 et 2018, au moins 10 000 euros et ayant vu une fluctuation de -30 % ou + de 30 %

A A	SECTEUR	Roubaix 08	08 à 12	Roubaix 12	12 à 13	Roubaix 13	13 à 14	Roubaix 14	14 à 15	Roubaix 15	15 à 16	Roubaix 16	16 à 17	Roubaix 17	17 à 18	Roubaix 18
ADNEEA - LA SAUVEGARDE DU NORD		24 820,00 €	-37,95 %	15 400,00 €	-89,08%	1 682,00 €	4900,18%	84 102,95 €				34 070,49 €	34,69%	45 688,00 €		41 832,00 €
ADON POUR UNE JUSTE INTEGRATION DANS LA REPUBLIQUE (AJIR)	ACTION SOCIALE	25 068,80 €	1,14 %	25 355,35 €				25 553,71 €				120 808,59 €	-79,61%	25 355,35 €		24 200,00 €
AMITE PARTAGE	EDUCATION, FORMATION, INSERTION	100 821,20 €	63,32 %	154 655,39 €	-29,57%	115 980,15 €	-2,23%	113 380,49 €	-26,08%	83 820,72 €	21,58%	101 905,10 €	36,51%	139 107,19 €		80 495,12 €
ANGLE 343	ACTION SOCIALE	40 490,00 €	8,20 %	43 810,00 €	182,05%	114 882,72 €	26,96%	145 882,47 €	-25,55%	102 659,40 €	-21,46%	80 950,00 €	2,86%	83 000,00 €		83 000,00 €
ART POINT M	CULTURE	30 222,00 €	83,55 %	58 496,00 €	-48,35%	33 222,00 €	177,59%	83 772,00 €	-31,61%	57 794,20 €	0,00%	57 794,20 €	-1,38%	58 997,00 €		57 491,00 €
ASSOCIATION BOXING CLUB ROUBAISIEN	SPORT	14 730,00 €	-30,60 %	10 220,00 €	2,86%	10 437,00 €	-7,70%	9 027,00 €				16 880,00 €	-30,68%	11 708,00 €		
ASSOCIATION CULTURE LOISIRS JUSTICE ROUBAIX (ACLJR)	VIE ET DEVELOPPEMENT LOCAL	22 000,00 €	11,11 %	24 443,82 €	23,85%	30 297,10 €	-14,02%	26 048,08 €	-100,00%			33 899,36 €	-16,43%	28 330,44 €		32 911,00 €
ASSOCIATION DE DEFENSE DU BARTEL - CARHEM A ROUBAIX - COMITE DE QUARTIER	VIE ET DEVELOPPEMENT LOCAL	20 150,00 €	-3,82 %	19 380,00 €	33,96%	25 961,86 €	-2,94%	25 190,30 €				34 281,00 €	-38,70%	21 014,47 €		27 961,00 €
ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL DES QUARTIERS ALBERTTE CROQU EPPELE TRICHON A.C.E.T. (LE NAUTILUS) (AGCS)	ACTION SOCIALE	347 064,42 €	34,84 %	458 314,93 €	-48,95%	239 075,17 €	42,77%	341 324,99 €				331 021,00 €	44,80%	479 310,70 €		284 378,21 €
ASSOCIATION DE SERVICES SPECIALISES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS EN DIFFICULTE (ADSESA)	ACTION SOCIALE	15 079,75 €	79,65 %	27 000,00 €	-44,44%	15 000,00 €	-1,60%	14 760,00 €						37 440,00 €		
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU NORD (ADLI)	DEFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	19 220,00 €	85,96 %	37 873,00 €	-34,84%	24 548,00 €	0,00%	24 548,00 €				22 850,00 €	-38,52%	14 048,00 €		
ASSOCIATION DES FAMILLES DE ROUBAIX ET ENVIRONS	ACTION SOCIALE	37 022,00 €	34,47 %	49 782,58 €	60,38%	79 838,70 €	-1,99%	78 570,58 €				70 708,20 €	-13,75%	60 988,00 €		
ASSOCIATION DES FRANCAIS RAPATRIÉS D'AFRIQUE DU NORD (AFRAN)	DEFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	18 485,28 €	26,12 %	23 314,08 €	80,89%	42 196,28 €	-3,25%	40 825,55 €				25 047,00 €	46,45%	38 882,29 €		
ASSOCIATION L'ECLIPSE LA CAVE AUX PRIETES	CULTURE	71 828,08 €	29,51 %	93 025,03 €	29,14%	120 128,31 €	8,24%	130 031,79 €	-37,46%	81 324,88 €	-21,31%	63 991,25 €	73,50%	111 025,03 €		78 909,00 €
ASSOCIATION L'UNIVERS	ACTION SOCIALE	81 065,70 €	72,43 %	105 292,84 €	-87,82%	2 300,00 €	2642,87%	63 080,04 €	-26,36%	48 454,12 €	4,75%	48 859,34 €	75,97%	86 825,11 €		37 680,00 €
ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS DE ROUBAIX TOURCOING (ASSOCIATION FAMILIALE DE DEFENSE ET PROTECTION DES PERSONNES HANDICAPEES MENTALES)	ACTION SOCIALE	54 819,20 €	48,20 %	81 241,77 €	1,16%	82 180,21 €	8,46%	89 132,18 €	-2,89%	98 474,77 €	-24,32%	65 438,17 €	29,55%	84 775,77 €		
ASSOCIATION NORDSTYLE	CULTURE	2 800,00 €	0,00 %	2 400,00 €	963,38%	25 521,15 €	41,96%	35 230,00 €								
ASSOCIATION NOUVEAU REGARD SUR LA JEUNESSE	ACTION SOCIALE	30 894,85 €	-61,38 %	11 898,78 €	-12,78%	10 378,21 €	47,73%	15 328,89 €						17 039,98 €		
ASSOCIATION POINT RENCONTRE NORD	ACTION SOCIALE	15 438,00 €	-27,20 %	11 239,20 €	115,26%	24 193,00 €	-65,12%	8 439,20 €				5 692,00 €	154,06%	14 207,20 €		
ASSOCIATION POINT SERVICES AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES - LILLE METROPOLITAIN	EDUCATION, FORMATION, INSERTION	18 000,00 €	-46,67%	9 600,00 €		9 600,00 €	-38,54%	5 800,00 €				11 375,00 €	-64,84%	4 000,00 €		
ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS	VIE ET DEVELOPPEMENT LOCAL	384 111,70 €	-33,07 %	257 091,74 €	8,69%	279 437,58 €	16,94%	328 777,64 €				272 499,00 €	0,84%	272 016,36 €		288 000,00 €
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES CITOYENNES ET EUROPEENNES (ADICE)	ACTION CARITATIVE ET HUMANITAIRE	5 900,00 €	1071,65 %	69 127,31 €	-27,57%	50 068,32 €	-0,14%	50 000,00 €	-100,00%			50 000,00 €	-5,23%	47 383,10 €		50 000,00 €
ASSOCIATION ROUBAISIENNE COMMERCES ET QUARTIERS	DEFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	149 068,88 €	-76,53 %	35 000,00 €										30 000,00 €		
ASSOCIATION ROUBAISIENNE DE COORDINATION D'ACTIIONS DE DEVELOPPEMENT D'INSERTION SOCIALE (ARCADIS)	EDUCATION, FORMATION, INSERTION	39 420,00 €	-35,31 %	25 500,00 €	0,39%	25 800,00 €	9,77%	28 100,00 €				45 400,00 €	-32,38%	30 700,00 €		53 971,97 €
ASSOCIATION ROUBAISIENNE DE FOOTBALL EN SALLE (ARFS)	SPORT	277,00 €	7382,42 %	20 728,30 €	60,29%	39 223,00 €	39,08%	48 207,50 €				48 236,00 €		52 245,00 €		
ASSOCIATION ROUBAISIENNE DE LUTTE	SPORT	14 278,00 €	-53,67 %	6 614,00 €	142,73%	16 064,00 €	-32,45%	10 845,00 €				8 752,00 €	60,68%	14 083,00 €		
ASSOCIATION SPORTIVE BARBE D'OR (ASBO)	SPORT	83 541,00 €	-0,33 %	83 382,30 €	41,17%	89 492,96 €	-4,46%	85 504,87 €				27 696,00 €	92,33%	63 072,83 €		
ASSOCIATION SPORTIVE DES TROIS PONTS	SPORT	25 314,80 €	30,63 %	33 069,07 €	144,62%	80 983,18 €	-39,23%	49 158,14 €						49 952,07 €		
ASSOCIATION SUR 3 NOTES	CULTURE	20 000,00 €	-75,00 %	5 000,00 €	30,00%	8 500,00 €	-4,62%	8 200,00 €						18 000,00 €		
ASTUCE	ENVIRONNEMENT	9 180,83 €	103,57%	18 048,40 €	70,66%	18 048,40 €	70,66%	31 825,12 €	-18,51%	25 933,28 €	20,24%	31 183,20 €	-72,58%	8 651,14 €		33 960,00 €
AVENIR EMPLOI	EDUCATION, FORMATION, INSERTION	7 000,00 €	175,43%	19 500,00 €	-3,53%	18 800,00 €						21 606,67 €	-48,22%	8 634,00 €		
B.G.E. BOUTIQUE DE GESTION ESPACE ETUDES ET SERVICES POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES CREATRICES D'EMPLOIS	CULTURE	12 820,00 €	518,19 %	77 387,81 €	-71,11%	22 302,20 €	-38,29%	14 247,00 €				980,00 €	1967,19%	19 845,00 €		
BADMINTON CLUB DE ROUBAIX	SPORT	8 251,00 €	13,92 %	7 121,00 €	16,43%	8 291,00 €	16,29%	9 144,00 €				12 190,40 €	-39,98%	7 317,00 €		
BASKET CLUB JEAN MACÉ PASTEUR	SPORT	8 877,00 €	-24,84 %	6 672,00 €	64,63%	10 984,00 €	-30,95%	7 585,00 €				8 975,00 €	87,13%	10 795,00 €		
BOUD'BOUSSE	SPORT	1 959,00 €	54,36 %	3 024,00 €	184,52%	8 004,00 €	-19,13%	6 958,00 €				22 633,00 €	-85,00%	3 395,00 €		
BOXING CLUB DE ROUBAIX	SPORT	10 252,00 €	-31,05 %	7 069,00 €	38,93%	9 821,00 €	19,66%	11 740,00 €				22 318,00 €	-18,51%	18 188,00 €		33 970,00 €
BUREAU D'ART ET DE RECHERCHE DE ROUBAIX	CULTURE	3 000,00 €	76,67 %	5 300,00 €	69,81%	9 000,00 €	-20,00%	7 200,00 €	83,13%	13 185,00 €	109,46%	27 617,00 €	-83,71%	4 500,00 €		

CENTRE CULTUREL DU MONDE ARABE	CULTURE	88 591,04 €	-7,99 %	83 100,00 €	1,53%	84 064,08 €	-7,40%	59 322,17 €	-6,85%	55 258,94 €	0,77%	55 683,00 €	33,64%	74 418,12 €	55 581,00 €
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES DE ROUBAIX TOURCOING	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	15 273,10 €	64,01 %	25 000,00 €	54,12%	38 038,26 €	-19,50%	31 079,36 €	-15,80%	28 169,47 €	-12,23%	22 989,00 €	-1,13%	22 710,00 €	27 400,00 €
CENTRE SOCIAL BASSE MAURE	ACTION SOCIALE	188 988,10 €	4,26 %	175 294,40 €	50,39%	283 833,38 €	-10,13%	238 891,98 €				181 116,59 €	21,15%	219 414,49 €	224 011,90 €
CENTRE SOCIAL DE L'ALMA	ACTION SOCIALE	910 937,55 €	32,65 %	877 749,73 €	17,50%	798 387,72 €	-2,78%	774 250,07 €				818 100,99 €	-21,46%	842 538,34 €	
CENTRE SOCIAL DES HAUTS CHAMPS	ACTION SOCIALE	45 549,35 €	104,14 %	92 984,80 €	10,23%	102 497,17 €	40,56%	144 007,55 €						55 588,70 €	
CENTRE SOCIAL DES QUATRE QUARTIERS	ACTION SOCIALE											127 693,71 €	47,11%	188 227,93 €	198 939,77 €
CENTRE SOCIAL DES TROIS VILLES	ACTION SOCIALE											79 412,44 €	38,03%	110 405,59 €	127 017,93 €
CENTRE SOCIAL FAMILIAL ET CULTUREL FRESNOY-MACKELLERIE	ACTION SOCIALE	383 210,98 €	30,49 %	473 938,12 €	2,62%	488 335,35 €	3,52%	503 438,09 €				518 330,53 €	-2,01%	507 885,98 €	516 980,10 €
CERCLE D'ESCRIME DE ROUBAIX	SPORT	45 030,00 €	-10,52 %	40 291,00 €	61,98%	65 282,00 €	-22,83%	50 384,40 €				81 288,70 €	-12,24%	53 790,00 €	40 304,00 €
CHAMBRE REGIONALE DU SURRENDETTEMENT SOCIAL CREBUS NORD PAS DE CALAIS CHOREA	ACTION SOCIALE	17 000,00 €	-41,18 %	10 000,00 €	0,00%	10 000,00 €	0,00%	10 000,00 €	0,00%	10 000,00 €				20 000,00 €	
COMITE DE L'EMPLOI PAR LES METIERS	FORMATION, INSERTION	22 528,96 €	4,05 %	23 438,80 €	-55,06%	10 534,94 €	-2,33%	10 238,98 €	-4,14%	9 885,18 €	-0,97%	9 787,00 €	-76,22%	2 322,57 €	39 450,00 €
CLUB DES MARCHEURS ROUBAISIEUS	SPORT	13 497,99 €	-30,80 %	9 340,44 €	10,71%	10 341,14 €	-10,37%	9 288,89 €				11 838,00 €	-16,75%	9 853,44 €	
CLUB DES PATINEURS DE ROUBAIX	SPORT	28 775,00 €	-68,24 %	9 138,00 €	130,78%	21 089,00 €	-55,09%	9 471,00 €				21 687,00 €	-40,64%	12 803,00 €	
CLUB HIPPIQUE DE ROUBAIX	SPORT	17 188,00 €	-43,84 %	9 687,00 €	69,75%	18 444,00 €	13,46%	18 658,00 €				19 791,00 €	-50,81%	9 738,00 €	
COMITE DE QUARTIER DE L'HOMMELET	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	52 397,47 €	-58,06 %	21 981,25 €	-81,32%	4 102,00 €	1676,01%	72 851,75 €						35 934,00 €	25 908,00 €
COMITE DE QUARTIER DES HAUTS CHAMPS	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	33 000,00 €	174,49 %	90 580,27 €	-22,84%	69 800,43 €	27,31%	88 880,77 €				63 591,55 €	16,81%	74 272,20 €	88 884,00 €
COMITE DE QUARTIER DU CUL DE FOUR	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	25 822,32 €	56,71 %	40 487,42 €	-16,10%	33 962,58 €	-21,95%	28 500,00 €				31 000,00 €	6,99%	33 188,00 €	32 000,00 €
COMITE DE QUARTIER E.C.H.O. ENTREPRENANT CARTIGNY HUTIN ORAN	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	23 891,00 €	-14,56 %	20 378,25 €	50,99%	30 788,75 €	-27,90%	22 185,00 €				28 000,00 €	-8,33%	23 833,00 €	28 000,00 €
COMITE DE QUARTIER EPEULE-ALOUETTE-TRICHON	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	32 570,75 €	277,93 %	123 095,85 €	-10,27%	110 458,87 €	-41,10%	65 092,80 €						82 478,31 €	284 378,21 €
COMITE DE QUARTIER FRESNOY-MACKELLERIE	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	87 790,22 €	109,75 %	121 131,89 €	-50,79%	59 812,50 €	21,58%	72 478,83 €				50 898,00 €	18,63%	80 847,80 €	82 010,00 €
COMITE DE QUARTIER MOULIN POTENNIENNE	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	25 098,20 €	84,40 %	48 208,90 €	45,21%	87 088,80 €	-3,67%	84 838,88 €				87 483,98 €	-23,83%	51 343,48 €	88 582,00 €
COMITE DE QUARTIER NOUVEAU ROUBAIX	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	22 000,00 €	-29,50 %	15 018,95 €	14,40%	17 744,81 €	33,47%	23 883,24 €				22 849,12 €	-22,60%	17 638,88 €	
COMITE DES FETES ET D'ENTRAIDE FONTENOY GUINGUETTE	VIE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL	3 812,00 €	0,00 %	3 812,00 €	0,00%	3 812,00 €	0,00%	3 812,00 €				12 274,20 €	-88,94%	3 812,00 €	
COMMUNAUTE DES RESSORTISSANTS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CRAO)	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	9 280,00 €	80,35 %	16 700,00 €	-98,20%	300,00 €	11972,96%	34 418,89 €	-60,69%	13 630,00 €	149,23%	33 720,20 €	-38,80%	20 638,00 €	
COMMUNE DE WEVELGEM	DÉFENSE DES INTERETS ECONOMIQUES					24 683,37 €	59,47%	39 203,44 €						28 278,91 €	
COMPAGNIE ZAHBAT	CULTURE			9 000,00 €	438,50%	28 975,14 €	-1,80%	28 488,74 €	24,85%	33 071,40 €	2,12%	33 772,00 €	-85,19%	5 000,00 €	32 882,00 €
DANS LA RUE LA DANSE	CULTURE	54 820,00 €	-85,41 %	8 000,00 €	336,87%	34 948,27 €	21,42%	42 438,00 €	2,17%	43 368,72 €	-4,79%	41 279,82 €	-47,92%	21 500,00 €	34 340,00 €
DETOURNEMENT	CULTURE	19 390,44 €	-79,96 %	3 886,00 €	6,59%	4 141,14 €	-10,07%	3 600,00 €	62,50%	5 650,00 €	-38,46%	3 600,00 €	41,82%	5 108,38 €	
ECOLE ET FAMILLE	EDUCATION, FORMATION, INSERTION			30 282,50 €	-42,13%	17 514,00 €	210,26%	54 339,40 €				20 572,00 €	79,58%	38 943,00 €	
ECOLE PRIMAIRE EDOUARD VILLANT ASSOCIATION COOPERATIVE SCOLAIRE	EDUCATION, FORMATION, INSERTION			840,00 €	1592,38%	14 216,00 €	-74,62%	3 808,00 €				800,00 €	994,25%	8 883,78 €	
ESPOIR (ESSOR - ESPOIR)	ACTION SOCIALE	2 044,44 €	592,81 %	14 180,01 €	381,83%	88 228,92 €	-17,56%	59 244,07 €				55 683,98 €	-96,12%	2 180,01 €	
FOYER POPULAIRE JEAN MACÉ PASTEUR	ACTION SOCIALE	7 112,00 €	118,35 %	15 529,05 €	37,84%	21 374,81 €	-24,85%	18 083,05 €				38 445,01 €	-54,48%	18 588,54 €	
FUTSAL ROUBAIX	SPORT	22 994,07 €	63,95 %	37 699,28 €	10,49%	41 863,49 €	-3,80%	40 089,40 €				87 488,00 €	-28,32%	48 880,38 €	
G.I.P. M.I.E. MAISON DE L'INITIATIVE ET DE L'EMPLOI	EDUCATION, FORMATION, INSERTION			514 004,57 €	39,00%	716 989,38 €	-24,93%	537 522,80 €				485 840,00 €	-17,20%	402 118,80 €	444 211,00 €
GAGNER	EDUCATION, FORMATION, INSERTION	577 102,77 €	-81,87 %	104 848,00 €											
GENERATIONS ET CULTURES VIEILLIR AJUTREMENT	ACTION SOCIALE	2 800,00 €	296,15 %	10 300,00 €				17 650,00 €	-20,96%	13 950,00 €	-64,16%	5 000,00 €	-20,00%	4 000,00 €	
INNOVENCEANCE	ACTION SOCIALE	110 468,00 €	149,53 %	278 625,22 €	-32,75%	186 947,73 €	25,85%	233 440,20 €				187 782,93 €	23,07%	208 488,03 €	188 909,52 €
JARDIN DE TRAVERSE	ENVIRONNEMENT	1 000,00 €	237,26 %	3 372,58 €	-8,77%	3 078,85 €	389,18%	12 588,10 €	-14,48%	10 788,01 €	-6,44%	10 072,80 €	-34,75%	6 572,88 €	
JUDO CLUB OMNISPORTS DE ROUBAIX	SPORT	18 789,00 €	-19,17 %	15 170,40 €	127,44%	34 504,00 €	-16,96%	28 663,00 €				85 308,00 €	-79,30%	13 516,68 €	82 443,00 €
L.M.C.U	VIE ET DEVELOPPEMENT LOCAL					20 000,00 €	580,00%	132 000,00 €							
LA CHAPELLE DES FLANDRES	CULTURE	32 821,44 €	2,22 %	33 948,73 €	4,86%	34 899,81 €	-4,77%	33 043,47 €	-13,15%	28 898,04 €	-23,23%	22 032,00 €	51,01%	33 271,35 €	
LA FABRIQUE DES QUARTIERS	VIE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL					140 050,98 €	146,62%	345 382,58 €							
LA SOLIDARITE DE ROUBAIX	ACTION SOCIALE	28 670,00 €	-38,55 %	18 123,00 €	20,80%	19 477,00 €	-28,66%	13 700,00 €	-85,02%	682,00 €	-15,15%	578,71 €	6948,99%	40 789,00 €	

LE CAMION	CULTURE	27 393,44 €	-5,99 %	25 763,00 €	72,96%	44 387,85 €	11,86%	49 652,21 €	14,31%	59 759,03 €	8,09%	81 312,00 €	-32,84%	41 179,92 €	34 494,00 €
LE HOMME DES FLANDRES	ACTION SOCIALE	196 472,67 €	54,40 %	303 348,11 €	-11,58%	289 228,82 €	12,21%	300 975,14 €		299 576,13 €	-1,48%	292 184,09 €		316 719,19 €	
LES RESTAURANTS DU COEUR DE LA REGION LILLOISE	ACTION SOCIALE	32 077,93 €	-7,26 %	29 749,97 €	0,00%			59 378,87 €	-45,59%	31 794,00 €				31 117,03 €	
LIVE	CULTURE	54 794,80 €	3,95 %	59 949,00 €	16,88%	66 558,00 €	45,70%	99 978,90 €	21,95%	119 287,00 €	-3,60%	114 008,50 €	-49,70%	57 348,80 €	50 292,00 €
LYCEE ECOLE SUPERIEURE D'ARTS APPLIQUES ET TEXTILES (ESAT)	EDUCATION, FORMATION, INSERTION			800,00 €	1150,00%	10 000,00 €	-81,00%	1 900,00 €						1 200,00 €	
MAISON DE LA FAMILLE DE ROUBAIX ET ENVIRONS	ACTION SOCIALE	33 000,00 €	-48,97 %	17 500,00 €	-14,29%	15 000,00 €	28,00%	19 200,00 €	-21,88%	15 000,00 €	0,00%	15 000,00 €	100,00%	30 000,00 €	
MAISON DU JARDIN	ENVIRONNEMENT			16 280,29 €	96,99%	22 275,52 €	22,92%	27 381,29 €	83,32%	50 196,41 €	-12,60%	43 871,00 €	-55,33%	19 596,69 €	35 931,00 €
MISSION ROUBAISIENNE POUR L'INSERTION SOCIALE ET LA QUALIFIC. PROFESS. DES JEUNES FSPAC'CF RFS.SOURC'FS JEUNES	EDUCATION, FORMATION, INSERTION	599 865,00 €	25,21 %	697 277,43 €	-36,01%	448 195,00 €	-0,45%	444 195,00 €						507 098,43 €	
NAUTIC CLUB DE ROUBAIX	SPORT	6 418,00 €	59,06 %	10 205,00 €	3,77%	10 590,00 €	11,10%	11 769,00 €				13 200,00 €	-32,27%	8 940,00 €	
NON-LIEU	CULTURE	12 000,00 €	16,67 %	14 000,00 €	42,86%	20 000,00 €	-5,00%	19 000,00 €	-1,84%	19 650,00 €	-1,21%	18 424,00 €	-24,01%	14 000,00 €	
OFFICE DU TOURISME DE ROUBAIX	DÉFENSE DES INTERETS ÉCONOMIQUES	316 889,00 €	88,86 %	598 810,26 €	-5,58%	563 303,53 €	5,98%	599 988,10 €	-38,81%	385 319,00 €	-48,84%	198 630,00 €	186,05%	533 580,55 €	74 220,00 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	SPORT	10 400,00 €	-27,88 %	7 500,00 €	-6,67%	7 000,00 €	0,00%	7 000,00 €				20 000,00 €	-62,50%	7 500,00 €	
ORCHESTRES EN CHOEUR	CULTURE					12 116,00 €	61,92%	19 818,25 €	-45,14%	10 783,00 €					
PLANETE SCIENCES	EDUCATION, FORMATION, INSERTION			13 000,00 €	-23,08%	10 000,00 €	107,00%	20 700,00 €				7 140,00 €	110,08%	15 000,00 €	
R.B.C. BAS CANAL - RADIO PASTEL FM	CULTURE			7 265,92 €	4,36%	7 972,67 €						22 701,44 €	-68,44%	7 163,87 €	
R/LIBRE	CULTURE			80 108,54 €	-80,03%	16 000,00 €	25,00%	20 000,00 €				18 800,00 €	-11,16%	14 826,75 €	
RACING TENNIS CLUB DE ROUBAIX	SPORT	9 933,00 €	19,14 %	11 322,00 €	13,04%	12 788,00 €	-0,78%	12 698,00 €				17 694,20 €	-33,32%	11 739,00 €	
RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE R.C.D.P. (ASSOCIATION CITES UNIES)	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES			30 000,00 €	-66,67%	10 000,00 €									
RIGOLO COMME LA VIE	ACTION SOCIALE	227 329,51 €	177,48 %	630 800,76 €	-21,10%	497 728,08 €	69,31%	842 722,82 €				743 494,19 €	-47,22%	392 387,32 €	88 442,49 €
ROUBAIX NATATION	SPORT	25 323,27 €	-6,25 %	23 741,00 €	320,12%	99 741,66 €	-80,90%	19 049,00 €				69 168,00 €	-30,00%	49 308,04 €	71 089,00 €
ROUBAIX SPORTS ET CULTURE R.S.C.	SPORT	71 994,76 €	49,28 %	107 459,37 €	47,35%	158 338,93 €	-1,34%	159 210,17 €				191 978,36 €	-56,34%	83 808,29 €	159 264,36 €
RUGBY CLUB DE ROUBAIX	SPORT	34 737,00 €	11,71 %	38 808,00 €	52,17%	59 062,39 €	-45,68%	32 078,00 €				73 033,21 €	-38,70%	44 772,36 €	45 503,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DU NORD	ACTION SOCIALE			29 347,47 €	9,04%	32 000,00 €	72,50%	55 200,00 €	-27,54%	40 000,00 €	3,20%	41 280,00 €	14,22%	47 149,00 €	42 284,00 €
SEM VILLE RENOUVELEE	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES			249 750,11 €	170,58%			673 094,00 €							
SERVIR	ACTION SOCIALE			22 818,81 €	27,91%	28 931,59 €	71,97%	49 754,93 €				42 328,19 €	-55,66%	18 789,81 €	31 420,00 €
SHOTOKAN KARATE ROUBAIX	SPORT	2 988,00 €	-40,09 %	1 789,00 €	257,07%	8 388,00 €	113,87%	13 862,00 €				13 228,00 €	-83,74%	2 160,00 €	
SHORTE PUSILLAGE LILLOISE DE GESTION DU VELODROME COUVERT REGIONAL A DIVISION	SPORT			239 400,00 €	-19,72%	192 200,00 €						103 990,00 €	70,83%	177 600,00 €	178 000,00 €
STADE CLUB OLYMPIQUE ROUBAIX 99 (S.C.O.R. 99)	SPORT	78 087,12 €	-45,89 %	42 240,99 €	36,74%	57 780,99 €	-39,85%	34 743,76 €				40 338,00 €	2,55%	41 982,77 €	42 230,00 €
STADE ROUBAISIEN	SPORT	42 890,44 €	-38,78 %	27 095,35 €	52,91%	41 432,17 €	12,40%	48 570,79 €				37 542,57 €	-11,23%	33 328,15 €	39 974,00 €
SYNDICAT DES PECHEURS DE ROUBAIX TOURCOING ET LEURS CANTONS (CL. LOCAL, TRAVAIL ET CULTURE LEINIE)	ENVIRONNEMENT	14 918,30 €	57,91 %	23 559,00 €	63,63%	38 949,50 €	-1,04%	38 148,10 €	172,17%	103 828,20 €	18,60%	123 135,22 €	-70,47%	39 589,24 €	98 789,00 €
SYNDICAT DES PECHEURS DE ROUBAIX TOURCOING ET LEURS CANTONS (CL. LOCAL, TRAVAIL ET CULTURE LEINIE) DE RECHERCHE D'INNOVATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (C.M.I. MARINE PUI TRAVAIL)	CULTURE	24 549,11 €	-21,73 %	19 212,89 €	-1,78%	18 871,34 €	-5,20%	17 889,52 €	-22,61%	13 844,93 €	-20,15%	11 069,00 €	165,81%	29 384,92 €	
TEMPS DE VIE	ACTION SOCIALE	253 147,12 €	50,81 %	381 765,34 €	-10,96%	339 698,20 €	26,53%	409 727,35 €				371 413,10 €	73,72%	649 217,02 €	399 287,72 €
THEATER ANTIGONE	CULTURE					13 807,99 €	77,27%	24 122,45 €				28 910,18 €			
THEATRE TOUS AZIMUTS	CULTURE	28 591,49 €	-7,37 %	28 400,00 €	127,46%	80 051,89 €	-2,62%	58 478,32 €	-48,65%	30 031,00 €	90,41%	57 182,41 €	-42,87%	32 888,80 €	23 969,00 €
UNION FRANCAISE DES COLONIES DE VA-CANCES DELEGATION NORD PAS DE CALAIS (UFCV)	ACTION SOCIALE					59 368,00 €	143,81%	137 431,84 €				124 228,05 €	-92,33%	9 530,95 €	
UNION LOCALE F.O. DES SYNDICATS OUVRIERS DE ROUBAIX ET ENVIRONS	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	6 000,00 €	21,04 %	6 062,00 €	82,62%	11 062,00 €	-45,24%	6 062,00 €				9 628,00 €	7,53%	6 062,00 €	
UNION LOCALE SYNDICATS C.F.D.T. ROUBAIX TOURCOING & ENV. CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	10 894,65 €	13,49 %	12 128,82 €	24,97%	15 153,32 €	-17,81%	12 454,24 €				21 649,57 €	-46,07%	11 875,97 €	
UNION SPORTIVE PORTUGAISE DE ROUBAIX TOURCOING	SPORT	9 083,00 €	150,58 %	22 780,00 €	25,77%	28 825,00 €	-49,30%	14 912,00 €				11 630,00 €	144,96%	28 481,95 €	
UNION SPORTIVE PORTUGAISE DE ROUBAIX TOURCOING	SPORT	9 083,00 €	150,58 %	22 780,00 €	25,77%	28 825,00 €	-49,30%	14 912,00 €				11 630,00 €	144,96%	28 481,95 €	
UNIVERSITE POPULAIRE ET CITOYENNE	EDUCATION, FORMATION, INSERTION	29 000,00 €	-48,28 %	15 000,00 €	100,00%	30 000,00 €	-41,67%	17 500,00 €				10 000,00 €	120,00%	22 000,00 €	
VELO CLUB DE ROUBAIX - LILLE METRO-POLE	SPORT	278 948,08 €	-36,80 %	174 948,87 €	139,68%	419 087,44 €	-23,18%	321 917,81 €				256 388,80 €	2,60%	282 031,89 €	382 385,00 €
VOIX DE NANAS	CULTURE	138 903,19 €	3,72 %	141 999,94 €	-31,61%	97 109,77 €	-34,88%	63 239,20 €	-1,64%	82 204,00 €	-13,02%	64 107,20 €	-22,52%	41 920,00 €	51 904,00 €